

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

Journal de Neuchâtel, du canton et des régions avoisinantes

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
SUISSE:	26.—	13.20	6.70	2.40
ÉTRANGER:	45.—	23.—	13.—	4.50

Les échéances régulières d'abonnement sont les suivantes: 31 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre. Les changements d'adresse sont gratuits.

211^e année

PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

Fondée en 1738

1, RUE DU TEMPLE-NEUF ET 6, RUE DU CONCERT - TÉLÉPHONE 5 12 26 - CHÈQUES POSTAUX IV 178

ANNONCES

194/2 c. le millimètre, min. 25 mm. - Petites annonces locales 13 c., min. 10 mm. - Avis tardifs 44, 55 et 60 c. - Réclames 75 c., locales 44 c. (de nuit 55 c.), Mortuaires 28 c. - ocaux 20.

Pour les annonces de provenance extra-cantonale: Annonces Suisses S. A., agence de publicité, Genève, Lausanne et succursales dans toute la Suisse.

Dans un communiqué publié hier soir à l'occasion de la clôture de la conférence de Paris

Les « Quatre » annoncent avoir jeté les bases du traité de paix avec l'Autriche

Voici le communiqué qui a été publié hier à l'issue de la séance de la conférence des « Quatre »:

PARIS, 20 (A.F.P.). — La sixième session du Conseil des ministres des affaires étrangères, à laquelle participaient les ministres des affaires étrangères de France, M. Robert Schuman, de l'U.R.S.S., M. A.-J. Vichinsky, du Royaume-Uni, M. Ernest Bevin et des Etats-Unis, M. Dean Acheson, s'est tenue à Paris du 23 mai au 20 juin 1949. La question allemande et le traité autrichien ont été discutés au cours de cette session. Le Conseil des ministres des affaires étrangères a pris les décisions suivantes:

La question allemande

1) Malgré l'impossibilité où s'est trouvé le Conseil des ministres des affaires étrangères, au cours de cette session, de parvenir à un accord sur le rétablissement de l'unité économique et politique de l'Allemagne, les ministres des affaires étrangères des Etats-Unis, de France, du Royaume-Uni et de l'Union des Républiques soviétiques socialistes, poursuivront leurs efforts en vue d'atteindre ce résultat et, en particulier, se sont mis d'accord sur les points suivants:

a) Au cours de la quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui doit être convoquée en septembre prochain, les quatre gouvernements, par l'intermédiaire de leurs représentants à cette assemblée, échangeront des vues sur la date de la prochaine session du Conseil des ministres des affaires étrangères relative à l'Allemagne et sur les autres arrangements à prévoir à ce sujet.

b) Les autorités d'occupation, en s'inspirant de l'intention exprimée par les ministres de poursuivre leurs efforts en vue de rétablir l'unité économique et politique de l'Allemagne, procéderont à Berlin, à des consultations sur une base quadripartite.

2) Ces consultations auront en particulier pour but d'atteindre, au cours de la prochaine division administrative de l'Allemagne et de Berlin, notamment dans les domaines suivants:

a) Expansion du commerce et développement des relations financières et

En ce qui concerne la question allemande, les ministres des affaires étrangères ont décidé de tenir une nouvelle réunion quadripartite en automne prochain. — En attendant un accord général, les autorités d'occupation en Allemagne seront chargées d'intensifier les rapports économiques entre les zones occidentale et orientale

économiques entre les zones occidentales et la zone orientale, ainsi qu'entre Berlin et les zones.

b) Développement du mouvement des personnes et des marchandises et des échanges d'informations entre les zones occidentales et la zone orientale, ainsi qu'entre Berlin et les zones.

c) Examen des questions d'intérêt commun relatives à l'administration des quatre secteurs de Berlin en vue de rétablir, autant que possible, des conditions normales dans cette ville.

3) Pour les assister dans les tâches visées au paragraphe 2, chaque autorité d'occupation pourra faire appel à l'aide d'experts allemands et d'organismes allemands appropriés soumis à sa juridiction. Les Allemands à qui l'on fera ainsi appel devront échanger toutes informations utiles, préparer des rapports, et en cas d'accord entre eux, soumettre des propositions aux autorités d'occupation.

4) Les gouvernements des Etats-Unis, de France, du Royaume-Uni et de l'U.R.S.S. conviennent que l'accord de New-York du 4 mai 1949 demeurera en vigueur.

En outre, en vue d'atteindre les objectifs indiqués aux paragraphes précédents et en vue d'améliorer et de compléter le présent arrangement ainsi que les autres arrangements et accords relatifs au mouvement des personnes et des marchandises et aux communications entre la zone orientale et les zones occidentales, et entre Berlin et les zones, ainsi que ceux relatifs au transit, les autorités d'occupation, chacune dans sa propre zone, auront l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer, dans des conditions normales, le fonctionnement et l'utilisation des transports par chemin de fer, par eau et par route, afin de

permettre le dit mouvement des personnes et des marchandises et les dites communications par poste, téléphone et télégraphe.

5) Les autorités d'occupation recommanderont aux principaux organismes économiques allemands des zones orientales et occidentales de faciliter l'établissement de liens économiques plus étroits entre les zones, et de rendre plus effective la mise en œuvre de ces accords de commerce et autres accords économiques.

Le traité pour l'Autriche

Les ministres des affaires étrangères sont convenus de ce qui suit:

a) Les frontières de l'Autriche seront celles du 1er janvier 1938.

b) Le traité pour l'Autriche prévoira que l'Autriche devra garantir la protection des droits des minorités slovènes et croates en Autriche.

c) Des paiements de réparations ne seront pas exigés de l'Autriche, mais la Yougoslavie aura le droit de saisir,

retenir ou liquider les biens, droits et intérêts autrichiens qui se trouvent sur le territoire yougoslave.

d) L'U.R.S.S. recevra de l'Autriche 150 millions de dollars en devises librement convertibles, payables en six ans.

e) Le règlement définitif comprendra: l'abandon à l'Autriche de tous biens, droits et intérêts détenus ou revendiqués à titre d'avoirs allemands, ainsi que l'abandon des entreprises travaillant pour l'industrie de guerre, des immeubles et autres biens immobiliers situés en Autriche et détenus ou revendiqués à titre de butin de guerre, étant entendu que les suppléants recevront l'instruction de définir d'une manière plus précise les catégories de butin de guerre transférées à l'Autriche.

Mais sont exceptés ceux des actifs pétroliers et des biens de la Compagnie de navigation danubienne D.D.S.G., qui sont transférés à l'U.R.S.S.

En conséquence, seront transférés à l'U.R.S.S. les avoirs de la Compagnie de navigation danubienne D.D.S.G. en Bulgarie, Hongrie et Roumanie, ainsi que 100 des avoirs de la compagnie en Autriche orientale, conformément à une liste qui devra être établie d'un commun accord par les suppléants.

f) Aucun des anciens avoirs allemands qui sont devenus la propriété de l'U.R.S.S. ne pourra être aliéné sans le consentement de l'U.R.S.S.

(Lire la suite en dernières dépêches.)

La fin d'une conférence

La conférence des « Quatre » a subitement « rebondi », alors que l'on croyait ses travaux dans l'impatience. La semaine dernière, il n'était question que d'échec. Samedi, on apprenait subitement que des accords, très partiels, mais réels, pourraient être conclus notamment sur la reprise des échanges commerciaux entre les deux parties du Reich; on apprenait également qu'en aucun cas, les Russes ne rétabliraient le blocus de Berlin et que, d'autre part, le traité d'Etat avec l'Autriche pourrait bien être signé prochainement, les suppléants des ministres des affaires étrangères ayant désormais des « bases » de travail solides. Dimanche, les « Quatre » tenaient une nouvelle séance « secrète » au cours de laquelle quelques progrès encore avaient été réalisés. Et hier soir, enfin, avant la clôture, un communiqué officiel était publié auquel M. Vichinsky a fini par souscrire.

Ce qui a frappé, c'est la volonté actuelle des Russes de ne pas amener la rupture. Ce sont eux déjà qui ont provoqué la rencontre à quatre. Par la suite, au cours des deux premières semaines de discussion, il avait été constaté que, sur le fond du problème allemand, les divergences étaient aussi considérables que par le passé. Après avoir multiplié les propositions, les Alliés de l'Ouest ont pris acte des refus soviétiques. C'est qu'ils n'étaient pas, eux, dans la plus mauvaise posture. Si Moscou continuait à boudier, ils pouvaient fort bien poursuivre leur travail d'aménagement de l'Allemagne occidentale. La situation économique de la zone orientale obligeait, au contraire, les Russes à maintenir les contacts avec l'Ouest. D'où les nouvelles tentatives de rapprochement de M. Vichinsky, ces jours derniers.

deux obstacles principaux: d'une part, les revendications territoriales yougoslaves sur la Carinthie, d'autre part la prétention des Soviétiques de s'assurer les « biens nazis » en Autriche. Maintenant que Staline est en brouille avec Tito, le premier obstacle a pu être surmonté facilement: la revendication yougoslave — ce qui est justice pour l'Autriche déjà si amoindrie après la première guerre mondiale — n'a plus été soutenue désormais par personne. Quant aux « biens nazis », — il s'agit en fait non de biens nazis, mais de biens autrichiens dont s'étaient appropriés les Hitlériens en 1938 et qu'ont convoités les Russes par la suite — l'Union soviétique se contente d'une indemnité globale, à vrai dire assez coquette, puisqu'elle s'élevait à 150 millions de dollars.

Reste à savoir maintenant à quelle date Vienne et l'ensemble du territoire autrichien seront enfin évacués. Souhaitons que les suppléants, maintenant qu'ils ont des directives précises, puissent faire diligence.

Quant à la partie du communiqué concernant l'Allemagne, nous ne la commenterons pas pour l'instant dans le détail. Sur le fond donc, on ne s'est pas encore entendu; mais, d'une part, le contact est maintenu puisque les « Quatre » se réuniront à nouveau en automne; et, d'autre part, pendant les mois à venir on travaillera à rapprocher sur le plan économique et commercial la zone orientale et la zone occidentale. La détente qui, théoriquement, s'est ainsi manifestée à la conférence de Paris, a désormais à se traduire dans les faits. Espérons que ce sera le cas.

Notons enfin que l'Allemagne relève la tête. Elle n'est plus seulement le patient dont on discute le cas. Elle est le cinquième partenaire... invisible qui devient de plus en plus visible. On en aura pour preuve les incroyables paroles que vient de prononcer le leader social-démocrate Schumacher, déclinant toute responsabilité collective du peuple allemand dans la sinistre aventure de 1939. On en a la preuve aussi dans la pression qu'exercent les puissances de l'Ouest sur les Belges pour les amener à évacuer Bonn, à la demande de M. Adenauer. On veut bien de la Belgique dans le système de défense occidentale des « Cinq », mais quant à lui laisser des « garanties » jusqu'à ce que le problème allemand dans son ensemble ait été résolu, bernique!

Qui eût dit cela il y a quatre ans? Et l'on eût passé pour « collaborateur » en soutenant alors certains points de vue admis aujourd'hui.

René BRAICHER.

HOMMAGE AU GÉNÉRAL LECLERC



A l'occasion de la cérémonie organisée à Paris à la mémoire du grand capitaine, Mme Leclerc a prié devant la tombe de son époux. Derrière elle, on reconnaît M. Vincent Auriol.

CONTRAIREMENT AUX PREMIÈRES SUPPOSITIONS

Les deux jeunes filles découvertes dans un bois près d'Oron-la-Ville ont été tuées par un déséquilibré

On se demande si ce crime odieux est l'œuvre d'un individu échappé récemment d'un pénitencier

Notre correspondant de Lausanne nous écrit:

Nous avons relaté hier les circonstances de la découverte de deux cadavres, de jeunes femmes dans le bois de la Rogivue, à proximité de la route Marcon-Semsalet. Il s'agit de Mlle Marie-Thérèse Boyet, 18 ans, sommeillière à Semsales, et d'Hélène Monnard, 17 ans, couturière dans la même localité. S'agissait-il d'un accident ou d'un crime? Les premières investigations semblaient devoir écarter la seconde hypothèse, ce que nous laissons entendre dans notre téléphone.

Mais, à l'issue de l'enquête menée de concert par la gendarmerie, la sûreté et la police, il est apparu clairement que les deux jeunes Fribourgeoises ont été les victimes d'un assassinat.

Le crime d'un déséquilibré

En effet, un examen minutieux des cadavres a décelé des marques de coups de feu. L'une des victimes a été atteinte en pleine poitrine, l'autre sous l'omoplate. Cette blessure-là ayant entraîné une hémorragie interne.

Etant donné que ces jeunes personnes jouissaient de la meilleure réputation et qu'à Semsales tous ceux qui les connaissaient donnaient sur leur moralité des renseignements excellents, il ne devait donc pas s'agir de l'épilogue funeste d'une aventure amoureuse.

Les enquêteurs qui ont travaillé toute la nuit en sont venus à estimer qu'il s'agit d'un crime d'un déséquilibré qui aura tiré à bout portant. C'est à quelques kilomètres de la Rogivue, sur la

route cantonale, qu'elle ont été attaquées. L'endroit étant solitaire, les coups de feu n'ont pas été entendus. Fait à noter, il y a quelques semaines, une autre jeune fille de la région avait failli subir un sort semblable. Un inconnu lui avait tiré une balle dans le dos, balle heureusement non mortelle.

Comment furent découverts les cadavres

Quant à la découverte des corps des deux victimes, elle est due à M. Dovaz, de la Rogivue. Celui-ci s'en venait à la rencontre de sa famille. En arrivant vers 19 h. 30 sur le pont qui enjambe le ruisseau du Corjon, en bordure du bois, il remarqua que de l'herbe non fauchée avait été piétinée. Il s'arrêta, vit une sacoche de femme sur laquelle il y avait du sang. Présentant quelque chose de grave, M. Dovaz descendit le ravin où il devait faire sa macabre découverte. Pour éviter aux siens la vue d'un spectacle si horrible, il leur fit faire un long détour. Puis il alla alerter la gendarmerie.

Mais tout cela avait pris du temps. C'est pourquoi, quand la gendarmerie fut sur les lieux le jour commençait à tomber. Ce qui ne facilita pas l'enquête préliminaire.

Quatre arrestations préventives

Les investigations devaient prendre de l'ampleur dès l'aube, lundi. Quatre suspects ont été mis en arrestation pré-

LA PLAINTE DU PROCUREUR GÉNÉRAL BOVEN

Au tribunal de police de Genève Mme Simone Giron, véhémement, maintient nerveusement ses allégations

Réquisitoire et plaidoiries — Le jugement sera rendu à huitaine

D'un de nos correspondants de Genève:

Le tribunal de police de Genève sous la présidence de M. Lenoir, a repris, lundi matin, l'examen de la plainte du procureur général vaudois, M. Boven, contre Mme S. Giron, pour calomnies, diffamation et injures à l'occasion de ce qu'on a appelé l'affaire Paderewski.

Un public moins nombreux que celui qui assistait, avec quelque passion, à l'audience précédente de lundi dernier, va suivre les débats.

Mme Giron devient véhémement

Mme Giron coiffée d'un béret noir, a trouvé à la place où elle est venue s'asseoir, face au tribunal, un bouquet enveloppé du papier d'un bon fleuriste genevois. Un peu nerveuse, dès le début, bientôt, elle devient véhémement, devant l'insistance courtoise toujours, mais qui ne se relâche point, du président Lenoir qui procède, maintenant, à l'interrogatoire de l'imculpée et qui cherche à obtenir d'elle des précisions et des preuves à l'appui de ses graves accusations contre le procureur général Boven.

Mme Giron persiste à affirmer que celui-ci a, par deux fois, détourné son dossier personnel de preuves et qu'elle a bien été la victime d'un véritable traquenard, avec la complicité de M. Boven. La « manœuvre » visait à obtenir d'elle une rétractation pour que pût être retirée la plainte en calomnie et diffamation qui avait été adressée aux tribunaux vaudois par le secrétaire privé de Paderewski, M. Strakacz.

Le président ne se contente pas de paroles

Mais le président Lenoir entend avoir des preuves des allégations de Mme Giron:

— Avez-vous cherché à vérifier vos sources?

A plusieurs reprises, M. Lenoir renouvelle sa question, à propos des diverses accusations de Mme Giron contre M. Boven.

Il se hâte toujours à la seule répétition de ces accusations, sans autre démonstration que celle-ci:

— L'honneur de M. Boven est entre vos mains. M. Boven n'a attaqué dans mon honneur pendant neuf ans. J'étais en droit moi, de défendre mon honneur à moi.

Malgré toute sa patience, le président Lenoir n'arrivera pas à tirer rien de plus de l'accusatrice du procureur général Boven.

Le tribunal passe donc aux plaidoiries.

La défense de M. Boven

C'est à un avocat genevois qu'il appartient de présenter la cause du procureur général vaudois.

L'avocat s'applique à expliquer toute la conduite ultérieure de Mme Giron dans cette affaire, par l'exaltation de sa nature et par le caractère passionné de son attachement pour Paderewski. Des lettres que celle-ci écrit au grand patriote polonais, l'avocat genevois extrait des citations qui l'autorisent, d'après lui, à poser la question, au milieu des « Oh! » de l'auditoire, qui, cette fois-ci et pour la première fois, réagit:

— Peut-être avait-elle conçu l'espoir de se faire épouser par ce vieillard?

L'avocat du procureur général Boven fait grand état, également, de la ferveur qu'a montrée l'accusée à l'égard du national-socialisme et de M. Hitler, et qui la conduisit, par ses démarches incoordonnées auprès de Paderewski pour un rapprochement avec l'envahisseur criminel de la Pologne, à se faire copropriétaire de Bond-Bosson par l'illustre vieillard.

(Lire la suite en dernières dépêches.)

Un pas important vers le désarmement

Une arbalète munie d'un fil d'acier d'un viseur et d'un dispositif spécial permettant de bander l'arc, qui était en vente dans une boutique d'Osnabrück (zone britannique), a été saisie en tant qu'arme prohibée sur ordre du gouvernement militaire.

Les arbalètes étaient ressuscitées en Allemagne comme armes de chasse en suite du décret prohibant les armes à feu.

J'ÉCOUTE...

Regards fumeux

Les beaux jours nous ont ramené les belles dames et demoiselles aux verres fumés. Pensez donc! Ce soleil éblouissant et encore mes maux de tête!

Toutes les raisons sont bonnes, quand la mode le veut.

Il y a, cela va sans dire, celles ou ceux qui suivent les prescriptions d'un oculiste. De ceux-ci ou de celles-là, point n'est question ici. Mais bien de qui se prive volontairement du spectacle des couleurs de la nature ensoleillée, sans raison plausible aucune.

La mode...? On avait cru, cependant, jusqu'ici, que la mode voulait, avant tout, les femmes alléchantes. Or, puisque d'elles surtout il s'agit, quel attrait reste-t-il à la femme qui s'affuble de ces affreux verres fumés?

Et, derrière eux, que devient son regard?

N'est-ce pas, pourtant, en lui que réside, ce par quoi surtout une femme séduit? Les poètes, de toute éternité, l'ont, du moins, proclamé. Les physiologistes ne leur ont pas donné tort. De savants observateurs soulignent même la fonction émettrice de l'œil.

Allez, retrouver cela derrière des verres fumés!

Mais, il y a pis, l'embarras où ils mettent les personnes de votre connaissance et qui ne vous reconnaissent plus, Mesdames et Messdemoiselles, quand vous paraissez de la sorte. Vous avez beau ébaucher votre plus fin sourire sous vos lunettes noires. L'énigme reste entière presque jusqu'au bout.

Quelques-unes, il est vrai, ont la politesse, ou la charité, de les enlever pour vous parler. Mais combien ne le font pas!

Notre époque, qui se cherche, dit-on, s'afflige de tous ces trous noirs qui prennent, dans de beaux visages — on veut le croire, du moins — la place des yeux.

Est-ce prêcher dans le désert que de dire encore que les verres fumés ne protègent la vue que sur les glaciers, la neige éblouissante et partant où il y a réverbération excessive? Mais, en ceci, la parole est à l'oculiste, qui a son expérience et ses statistiques, et qui pourra énumérer les méfaits du verre noir chez qui n'en a nul besoin.

Seuls, les beaux regards qui débordent, leur charme qu'il supprime inutilement, la sympathie aussi qu'on y voudrait trouver éventuellement, sont en cause ici.

FRANCHOMME.

ENCHÈRES

Enchères publiques de récoltes à Fenin

Le mercredi 22 juin 1949, dès 13 h. 30, Monsieur Robert Jeanneret, agriculteur, à Fenin, fera vendre par voie d'enchères publiques, les récoltes en foin et regain des champs qu'il possède d'une superficie de 20 poses, y compris belles planches d'espacette.

PAIEMENT COMPTANT

Rendez-vous des amateurs au domicile du vendeur.

Cernier, le 14 juin 1949.
Le greffier du tribunal : A. DUVANEL.

Enchères publiques de récoltes A FENIN

Le jeudi 23 juin 1949, dès 13 h., Messieurs Charles et Arthur Dessoulavy, agriculteurs, à Fenin, feront vendre par voie d'enchères publiques, les récoltes en foin et regain des champs qu'ils possèdent d'une superficie de 25 à 30 poses, y compris belles planches d'espacette.

PAIEMENT COMPTANT

Rendez-vous des amateurs au domicile des vendeurs.

Cernier, le 14 juin 1949.
Le greffier du tribunal : A. DUVANEL.

IMMEUBLES

À vendre région du VULLY beau domaine agricole

52 poses vaudoises en prés, champs et forêts. Maison de trois logements, rural avec écurie pour 30 bêtes. On céderait aussi une belle maison de maîtres de vingt pièces, éventuellement à l'usage de pension. Affaire sérieuse et de rapport. — Nécessaire de Fr. 90,000.— à 100,000.— S'adresser à l'Agence romande immobilière, B. de Chambrier, place Purry 1, Neuchâtel, tél. 5 17 26.

A VENDRE

magnifique domaine

à Corsier sur Vevey, vue, maison de maître, douze pièces, tout confort, maison de campagne avec deux appartements, chauffage central. Ferme avec écuries. Parc, arbres séculaires, forêts à exploiter, 150,000 m². Revenu intéressant. Prix : Fr. 300,000.— S'adresser à Aug. DEMIERRE, régisseur, à VEVEY.

A vendre, au Val-de-Ruz, pour raison de santé à dix minutes d'une gare C.F.F., belle

propriété

avec grands dégagements. Possibilité de faire deux ou trois appartements. — Adresser offres écrites à M. B. 192 au bureau de la Feuille d'avis.

A vendre, à l'est de Neuchâtel.

VILLA

avec vue magnifique et imprenable, de deux appartements avec tout confort, chauffage au mazout, garage et grand jardin. — Adresser offres écrites à E. F. 402 au bureau de la Feuille d'avis.

TERRAIN

à vendre, nord-ouest de la ville, 600 à 800 m². Belle situation. Adresser offres écrites à A. N. 371 au bureau de la Feuille d'avis.

A LOUER

Appartement de vacances

A louer deux chambres, part à la cuisine et salle de bains, 15 juillet au 31 août. Adresser offres écrites à R. M. 492 au bureau de la Feuille d'avis.

Abondance (Haute-Savoie)

(950 m. altitude) A louer du 1er juillet au 15 août, chambre et cuisine : conditions avantageuses. S'adresser à : Téléphone 5 34 49, Neuchâtel.

A louer à Cernier un appartement

d'une cuisine et deux chambres, dès mi-juillet 1949. S'adresser: Me Paul Jeanneret, notaire, Cernier.

CHAMBRES

A louer à jeune fille sérieuse petite chambre confortable, jouissance de la cuisine. Faubourg de l'Hôpital 48, tél. 5 19 79.

A louer belle chambre meublée, tout confort, libre tout de suite. — Demander l'adresse du No 436 au bureau de la Feuille d'avis.

Jolie chambre indépendante, en face de l'Université, Rue Coulon 8, téléphone 5 27 93.

Jolie chambre à louer à jeune fille sérieuse. Part à la cuisine le matin et le soir. Ligne du trolleybus 2. Tél. 5 40 56.

Deux belles chambres, tout confort, près de l'Université, à louer dès le 1er juillet. Tél. 5 59 12.

A louer

belle chambre à monsieur sérieux, dès le 1er juillet. Rue Coulon No 2, 1er étage, téléphone 5 43 91.

A louer chambre meublée, tout confort, bas du Mail, Tél. 5 42 50 ou demander l'adresse du No 446 au bureau de la Feuille d'avis.

PENSIONS

Nous cherchons pour notre fils, étudiant, 18 ans,

PENSION

pour le mois d'août, dans une bonne famille où il aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue française, Vie de famille. Neuchâtel ou environs. Offres sous chiffres OPA 4879 Z Orell Fuesli-Annances, Zurich 22.

A louer chambre studio avec pension. Schaez, Bassin 14.

Vacances

Famille se rendant à Adelboden du 15 juillet au 14 août prendrait jeune homme ou jeune fille en pension. Téléphone au 5 37 40 de 12 à 14 heures et dès 19 heures.

DEM. A LOUER

PRESSANT

Couple cherche chambre indépendante, meublée ou non, mansarde acceptée. Adresser offres écrites à B. N. 447 au bureau de la Feuille d'avis.

OFFRES D'EMPLOIS

Ménage de deux personnes et fillette cherche

employée de maison

de 25 à 40 ans, sachant cuisiner et tenir un ménage soigné. Très bon salaire. Pas de travaux pénibles. Entrée 1er juillet ou à convenir. — Faire offres par écrit à Mme Rueff, avenue C.-F.-Ramuz 83, Lausanne ou téléphoner au 2 56 33 à Lausanne entre 12 h. et 14 h.

Un menuisier un menuisier-ébéniste

sont demandés par Jules CORSINI, menuiserie-ébénisterie, Fleurier.

Représentant

Maison de vins et spiritueux en gros engagerait voyageur de première force pour visiter la clientèle des cafés et des hôtels du canton de Neuchâtel. Place intéressante pour candidats pouvant assurer chiffres d'affaires. — Faire offres manuscrites avec photographie et références sous chiffres P 15,066 F, à Publicitas, Fribourg.

Jeune fille

est demandée tout de suite pour aider au ménage et faire différents petits travaux de bureau. Belle chambre à disposition. Bons soins et vie de famille assurés. Gain selon entente. — Adresser offres écrites à O. Z. 410 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune fille

est recherchée par ménage neuchâtelois avec un garçon de 8 ans dans l'Appenzel pour aider au ménage. Belle place avec vie de famille. Prière d'adresser les offres avec photographie et prétentions de salaire à case No 3, Niederterfen (Appenzel)

Jeune fille

On demande personne propre et active pour faire la

LESSIVE

une fois par mois. Demander l'adresse du No 440 au bureau de la Feuille d'avis.

JEUNE FILLE

de 18-20 ans, est demandée à Lausanne pour aider au ménage et au magasin. Bons gages. Entrée : le 15 août. S'adresser le soir dès 19 heures à Mme René Bise, faubourg du Lac 35, Neuchâtel.

Jeune fille

On cherche un

OUVRIER

pour les foins chez Pierre Wenger, Engollon.

Renouvellement des abonnements à la Feuille d'avis de Neuchâtel

2^{me} semestre 1949 Fr. 13.20
3^{me} trimestre 1949 » 6.70

Nous prions nos lecteurs dont l'abonnement arrive à échéance au 30 juin prochain, d'utiliser le bulletin de versement qui leur a été remis par nos portières ou qu'ils trouveront encarté dans leur journal.

Les abonnements qui ne seront pas payés le 7 JUILLET feront l'objet d'un prélèvement par remboursement postal.

ADMINISTRATION DE LA « FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL »

CHALET

On cherche à louer, pour la saison d'été, un région Chaumont-Mont-moulin-Enges-Lignières. Adresser offres écrites à L. L. 444 au bureau de la Feuille d'avis.

LOGEMENT DE CINQ OU SIX CHAMBRES

On cherche à louer, pour la saison d'été, un

JEUNE FILLE

de toute confiance, pour le service des chambres, à côté d'une cuisinière. Adresser offres écrites, avec copies de certificats, à B. L. 443 au bureau de la Feuille d'avis.

DEM. D'EMPLOIS

Jeune employée de commerce cherche place en qualité de

buraliste ou vendeuse

(de préférence dans magasin d'optique), pour se perfectionner dans la langue française. Adresser offres écrites à S. A. 419 au bureau de la Feuille d'avis.

File de salle

connaissant bien les deux services, cherche remplacement ou emploi fixe. Libre tout de suite — Adresser offres écrites à S. C. 434 au bureau de la Feuille d'avis.

boulangerie-pâtisserie

(certificat). Date d'entrée le 1er juillet. — Adresser offres écrites à L. G. 431 au bureau de la Feuille d'avis.

JARDINIER

prendrait encore

JOURNÉES D'ENTRETIEN

S'adresser à André HUGLI, jardinier, Liserons 10, tél. 5 18 14, dès 19 h.

REMERCIEMENTS

Les enfants de Madame Louis SANDOZ, très touchés des nombreuses marques de sympathie et d'affection qui leur ont été témoignées pendant ces jours de pénible séparation, expriment à toutes les personnes qui les ont entourés, leurs remerciements sincères et reconnaissants.

Bâle et Bassecourt, juin 1949.

Jeune fille

On demande pour tout de suite

DAME

d'un certain âge, pour faire le ménage de deux messieurs. Adresser offres écrites avec prétentions de salaire à M. D. 383 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune fille

On cherche pour tout de suite

sommelière

bien au courant du service. Demander l'adresse du No 330 au bureau de la Feuille d'avis.

JEUNE FILLE

de 18-20 ans, est demandée à Lausanne pour aider au ménage et au magasin. Bons gages. Entrée : le 15 août. S'adresser le soir dès 19 heures à Mme René Bise, faubourg du Lac 35, Neuchâtel.

Jeune fille

On cherche un

PERDUS-TROUVÉS

PERDU

un gouvernail de dériveur, dimanche après-midi au large des Saars. En cas de découverte, prière d'aviser M. Marti, Promenade-Noire 1. Téléphone 5 22 12.

DEM. A ACHETER

On demande à acheter d'occasion une

table de ping-pong

Tél. 7 15 17.

BUFFETS

en bon état, à une et deux portes. S'adresser à Albert Vuilleumier, la Neuveville, Tél. 7 91 13.

On cherche à acheter, en parfait état mécanique, une

« Topolino »

décapotable et une voiture sport, 1^{re} marque, petites cylindrées. A la même adresse à vendre une

« Plymouth Chrysler »

en parfait état. S'adresser Léon Monighetti, Cortaillod, tél. 6 40 13.

William-W. Châtelain graphologue-psychologue-conseil

Orientation professionnelle
Etudes comparées (mariage, association, etc.)
Conseils pédagogiques
Consultations sur rendez-vous
NEUCHÂTEL - MONRUZ Tél. 5 34 10

A VENDRE

Librairie-papeterie tabac-chocolat

à remettre au Val-de-Travers. Adresser offres écrites à M. Z. 399 au bureau de la Feuille d'avis.

naturel — délicieux
désaltérant
Blackmint
Menthe sans alcool
bouteilles 5.50
chopines 2.90 — topettes 1.80
Aujourd'hui dégustation gratuite
MAGASIN PRINCIPAL
Zimmermann S.A.

CHARBON de BELLOC
DIGESTIONS DIFFICILES, MALADIE HAÏNE, ACIDITÉS, COMBAT LA CONSTIPATION

Grand choix de superbes

TISSUS D'ÉTÉ
uni et imprimé

Cretonne imprimée 295
jolis dessins pour robes de dames, et de fillettes, largeur 80 cm. le m.

Toile Floride unie 395
qualité souple pour blouses, jolies nuances mode, largeur 90 cm. le m.

Pied-de-poule 465
pur colon lavable, pour robe, diverses nuances, largeur 80 cm. le m.

Toile douppion 525
qualité idéale infroissable, grand teint, quatorze teintes mode, largeur 90 cm. . . le m.

Noppé imprimé 650
superbe qualité infroissable pour robe, impressions à pois, largeur 90 cm. le m.

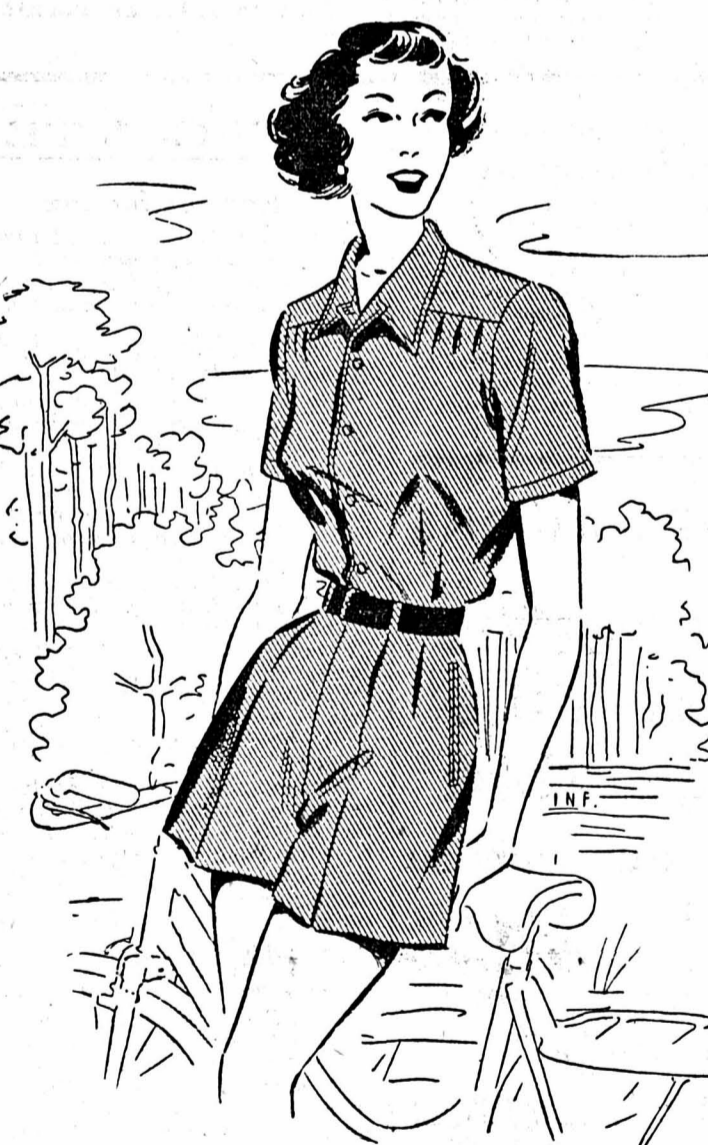
Toile hindoue 790
qualité rustique infroissable pour le deux-pièces, gamme de teintes mode, largeur 90 cm. le m.

Alpaga tailleur 1190
ravissante qualité infroissable pour le costume élégant, superbes teintes mode, largeur 90 cm. le m.

Honan uni pure soie 1190
belle qualité, largeur 90 cm., teintes mode pastel le m.

AUX 2 PASSAGES
NEUCHÂTEL S. A.
RUE DES POTAUX TEMPLE-NEUF

Pour le sport, les vacances nous vous proposons notre **ENSEMBLE idéal!**



en gabardine, PUR COTON, qualité souple et lavable, en kaki ou bleu acier

la veste 1850 le short 1650

PANTALON « CORSAIRE »
en gabardine, pur coton, coutil ou reps, avec deux poches et passants pour la ceinture, coloris mode 24.80 et **1980**

La Nouveauté sa **AU LOUVRE** NEUCHÂTEL

La Nouveauté sa **AU LOUVRE** NEUCHÂTEL

C. BUSER fils Faubourg du Lac 1 — Neuchâtel **Au Cygne**
VOYEZ NOS VITRINES

tentez votre chance

LOTÉRIE ROMANDE
TIRAGE 9 JUILLET

Neuchâtel, Faubourg du Lac 2, Chèques postaux IV. 2002

Qui s'est servi d'une Miele exige toujours une Miele

WAAG Miele

machine avec cuve en cuivre dégrossit, lave, cuit le linge

machines à laver
Ch. WAAG, Manège 4, NEUCHÂTEL
Téléphone 5 29 14

A vendre

FRIGOS

de 42 à 150 litres, superbes occasions avec garantie. Prix très bas.

Frigo-Service Quain
CORTAILLOD

Chaises-longues pour jardin dans tous les prix chez

Meubles G. Meyer

Norton 600 T.T.

révisée, est à vendre, ainsi que trois vélos à l'état de neuf. Prix à discuter. — S'adresser Trois-Portes 25, Neuchâtel.

GEDO le biscuit que l'on redemande
Chavannes 16

GRAINS de VALS

Assurez-vous de bonnes digestions Aidez votre foie à chasser les toxines. Prenez chaque soir un Grain de Vals.

O.I.C.M. 14994

COUVERTS argent 800 / 000 Jezler

TOUS MODELES

couvertis métal argenté 90 gr. première qualité

«Christofle» «W.M.F.»
«Berndorf» «Gense»
«Wellner» «Hans»
«Wilkens» etc.

depuis Fr. 60.— la douzaine

H. VUILLE NEUCHÂTEL
Place du Temple

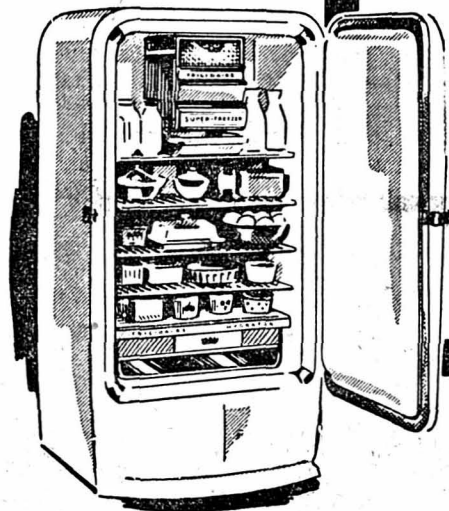
JOIE DES GRANDS ET PETITS!

Crème Pudding
Butty

Butty

FRIGIDAIRE

Produit de la
GENERAL MOTORS



L'ERREUR très répandue est de croire que toute machine frigorifique est un «Frigidaire». Il n'en est rien. Frigidaire est la marque déposée de l'armoire frigorifique fabriquée dans les usines de la General Motors. Frigidaire signifie : sécurité, précision, rendement, fonctionnement impeccable et perfection technique; c'est le résultat de dizaines d'années d'expérience et de progrès. Grâce à l'immense extension de l'organisation Frigidaire, jamais vous n'aurez d'ennuis avec votre armoire Frigidaire.

Avant de vous décider à l'acquisition d'une armoire frigorifique, examinez les nouveaux modèles Frigidaire munis de leurs importants perfectionnements: compartiment à congélation de grandes dimensions, «Hydrator» — tiroir à légumes et à fruits — tiroirs pratiques pour la fabrication rapide de cubes de glace, tiroir spécial pour la conservation de la viande. Mais prenez garde d'examiner le véritable Frigidaire, produit de la General Motors.

La plus grande sécurité vous est garantie par l'organisation FRIGIDAIRE, entièrement dévouée à sa clientèle et établie dans toute la Suisse depuis plus de 20 ans.

AUCUNE DÉCEPTION AVEC

Frigidaire

Produit de la General Motors

Paul EMCH, La Terrasse, Colombier (Neuchâtel)

Sous-agents : Neuchâtel : J. Groux, électricité; Perrot & Cie S. A., électricité; Le Locle : Services industriels; Orbe : Société d'Usines de l'Orbe; Yverdon : Baudraz & Cie, électricité; Société de l'Usine électrique des Clées; Virellez & Cie, électricité.

Un petit fauteuil d'été

confortable et léger fabrication très soignée ne coûte que

Fr. 108.-

VOIR EN VITRINE

G. Lavanchy
MEUBLES
ORANGERIE 4

Quiconque sait apprécier le terroir de la région est agréablement surpris en goûtant la qualité du lot actuel de notre blanc à Fr. 1.10

la bouteille + verre, y compris : impôt et escompte 5% — Il s'en réserve quelques bouteilles

Zimmermann S.A.

Peintures

POUR MEUBLES BATEAUX CAMIONS

préparées dans tous les tons chez les spécialistes

Peinture M. Thomet
NEUCHÂTEL

VERNIS DE QUALITÉ chez **M. LEYSTER & Co**

ST MAURICE 2 NEUCHÂTEL

MAZOUT

Nouvelle baisse de Fr. 1.— par 100 kg. avec effet rétroactif au 1er mai 1949. Confiez-nous immédiatement le remplissage de votre citerne puisque nous vous accordons la garantie de baisse jusqu'à l'entrée de l'hiver.

DUBOIS JEANRENAUD & Co
P.L.D'ARMES 5 NEUCHÂTEL TÉL. 8.42.47

NOS PERCALES FONT AUSSI DE RAVISSANTES ROBES D'ÉTÉ

Voyez notre choix

Magasin G. LAVANCHY, Orangerie 4

Sensationnel

2 fr. 60 le m.

TUYAUX D'ARRSAGE

13 mm - 10 atm, double toile - rouge toutes longueurs, toute première qualité

SCHORPP Chapelle 26 - PESEUX
Tél. 6 18 73

Reber

bandagiste - Tél. 5 14 52
NEUCHÂTEL
Saint-Maurice 7

Clôtures GRILLAGE BOIS - BÉTON

PORTAILS DIVERS

Dizerens & Dupuis

Fontaine-André 19
Tél. 5 49 64
NEUCHÂTEL

ALLIANCES MODERNES or 18 kt., jaune, rouge, gris

E. CHARLET
Sous le Théâtre
NEUCHÂTEL

Au CORSET D'OR

Rosé-Guyot
Neuchâtel

Gothic

est le nom d'un soutien-gorge qui dépasse comme forme et genre tout ce qui a été créé jusqu'à ce jour.

Mesdames ! Nous vous remercions sans aucun engagement.

5% S. E. N. & J.

Soignez vos pieds

en confiant l'exécution de vos supports plantaires au bandagiste-orthopédiste professionnel Châque support est établi individuellement selon la conformation de votre pied. Rien de commun avec les anciennes méthodes et supports terminés de série.

Voitures d'enfants charrettes

«Wisa - Gloria» charrettes pliantes «Do Do» idéales pour l'auto

BIEDERMANN

NEUCHÂTEL
Très grand assortiment
Toutes réparations

Bailloids

NÉODRINE pour tous nettoyages le grand paquet Fr. 1.82

En vente dans les bonnes drogueries et chez le fabricant

DROGUERIE Burkhaller
Sous le Théâtre
NEUCHÂTEL

Une nouveauté qui sera appréciée de tout le monde : nos drops pur jus de fruits et sucre en chopines avec fermeture hermétique. — Magasins Meier S.A.

GEDO le biscuit avantageux
Schulz Chavannes 16

A vendre une cuisinière à gaz «Soleure», quatre feux, un four et différents objets Demander l'adresse du No 430 au bureau de la Feuille d'avis.

MESDAMES

Vous aurez la qualité et l'élégance

en achetant nos très jolies nouveautés en

lingerie de batiste
lingerie de soie
lingerie de jersey rayonne
lingerie de jersey pure soie

Ravissants modèles inédits des meilleures marques à tous les prix

chez

Savoie-Petitzierre S.A.
NEUCHÂTEL RUE DU SEYON

Robuste comme un ours, la «Bernina-zigzag» est littéralement inusable. Quiconque achète une «Bernina» a une machine à coudre pour la vie et bénéficie en outre d'un cours d'instruction à domicile qui le familiarise avec tous les nombreux avantages de cette machine. H. Wettstein, Seyon 16, Neuchâtel, la maison qui est vraiment aux petits soins pour ses clients.

Etre utile aux malades

est une tâche qui vaut la peine d'être entreprise, et la médecine végétale y réussit aujourd'hui pleinement. Parmi les produits qui ont fait leurs preuves dans les cas de goutte, de sciatic et de douleurs articulaires, il convient notamment de citer le Baume de genièvre Rophaien. Il débarrasse le sang de l'acide urique si nuisible, il stimule les fonctions des reins et de la vessie, il combat efficacement les troubles de l'estomac et de la digestion et améliore ainsi l'état général de l'individu. Bouteilles à Fr. 4.—, Fr. 8.—. Cure entière Fr. 13.—, en vente dans toutes les pharmacies et drogueries. Fabricant : Herboristerie Rophaien, Brunnen 111.

„Bally Flip“

l'idéal pour la plage, le weekend, les vacances. Teintes diverses.

BALLY
AROLA SERVICE

„Bally Flip“ 6°-9°

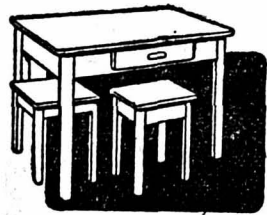
2 hauteurs de talons

Ces prix s'entendent NETS

Voyez notre exposition de chaussures pour dames, dans nos vitrines rue du Trésor

Chaussures Populaires Bally

RUE DU SEYON
NEUCHÂTEL



TABLES DE CUISINE
linoléum 1^{re} qualité

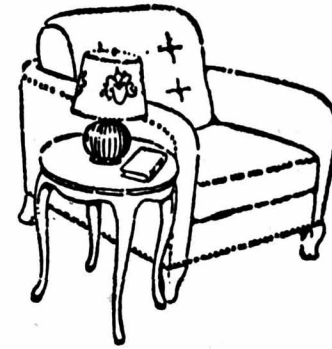
VOYEZ NOS PRIX AVANTAGEUX

BEGUIN & PERRIN
à la Ménagère
NEUCHÂTEL
2 PLACE PURRY



Avez-vous pensé à tout avant votre déménagement?

Déménager... c'est mourir un peu. C'est quitter sa vieille peau, ou si l'on veut, des lieux où l'on a vécu, travaillé, aimé. Mais déménager, c'est recommencer ailleurs, avec de bonnes résolutions, une autre vie, si possible meilleure que la précédente. Savez-vous qu'il existe en notre ville et dans ses environs toute une série de spécialistes: électriciens, techniciens, monteurs, installateurs, menuisiers, tapissiers et j'en oublie, qui répondront à un simple appel de votre part? Pourquoi faire tout le travail vous-même puisque ces spécialistes peuvent vous faciliter la tâche? Déménager est chose fatigante. Un seul remède: les spécialistes de chez nous.



POUR TOUT
ce qui concerne
l'ameublement
Une bonne adresse
AU CYGNE
C. BUSER FILS, NEUCHÂTEL
Faubourg du Lac 1 Tél. 5 28 48

Si vous déménagez...

vos lustres, votre téléphone et télédiffusion seront très vite déplacés par

Voilliomonet
E.C.S.A.
ELECTRIQUES
INSTALLATIONS NEUCHÂTEL
TÉLÉPHONE 5.17.12

SPÉCIALITÉ DE RIDEAUX

Une installation

de bon goût, de qualité et de bienfaisance s'achète à la

MAISON SPÉCIALE DU RIDEAU
L. DUTOIT-BARBEZAT
Treille 9 NEUCHÂTEL Magasin au 2^{me} étage

24 JUIN

Une sélection d'articles de ménage
PRIX AVANTAGEUX!



TERMIE

Toujours un assortiment énorme
Des qualités irréprochables

Produits de nettoyage

- TORCHON métallique, trois pièces pour **-85**
- TORCHON à poussière, jaune, la pièce **-85**
- SERPILLIÈRE, fond renforcé, la pièce **-95**
- PAILLE DE FER en rouleaux, fine ou moyenne, le paquet **-50**
- LAINES D'ACIER, pour l'aluminium, le paquet **-50**
- RAMASSOIRE, fer verni, manche de bois, **2.25**
- PORTE-BALAI pour W.-C., verni, avec brosse **4.90**
- PAPIER pour W.-C., crêpé, 3 rouleaux pour **1.10**
- SAVON DE MARSEILLE, 3 morceaux pour **2.25**
- FLACON «PUTZOLIN» pour nettoyage des métaux, le flacon **1.-**

POUDRE A POLIR, le flacon, tube perforé. **-45**

- VEL, nouveau produit à lessive, américain, le paquet **2.50**
- GLOUS de ménage, grandeurs assorties, la boîte 1 kg. **-95**

- ENCAUSTIQUE liquide de marque, qualité supérieure, 1 kg. **5.50** ½ kg. **3.50**

Brosserie

- FROTTOIR à récurer, fine rizette, **2.25**
- BROSSE à récurer, rizette, forme pointue, **1.45**
- BROSSE à tapis, manche bois verni, **2.10**

Electricité

- LAMPE DE CHEVET complète, avec abat-jour en tissu, complet **14.90**
- LUSTRE à trois bras, bois teinté, noyer, coupes en verre, champagne, **37.50**
- PLAFONNIER, socle bakélite et globe opale pour cuisine et chambre de bains, **5.90**
- FER A REPASSER, poignée bakélite, 3 kg. environ, verni **17.50** nickelé **18.50**

- BROSSE à cirage, soies noires, **-45**
- BROSSE à décroter, forme pointue, **-65**
- BROSSE à lustrer, soies noires, **1.45**
- EPOUSSOIR en crin mélangé, manche laqué, **2.75**
- BALAI d'appartement, coco, 30 cm., **2.95**
- BALAI d'appartement, crin mélangé, 30 cm., **5.90**
- BALAI DE RIZ, à manche, 4 fils, **2.25**
- MANCHE A BALAI, sapin, 150 cm., **-65**
- MANCHE A BALAI, avec fixe-brosse à vis, **1.10**
- BALAI pour W.-C., rizette forme boule **-55** **1.95**

Boissellerie

- PLANCHE A LAVER, bois dur, dessus zingué, **3.75**
- SÉCHOIR à linge, en bois pliable, en deux parties, **1.45**
- GLAIE pour évier, bois dur, 25x25 cm., **-65**
- TABOURET, bois dur, vissé, **4.90**
- TABOURET, bois dur, siège lino, **6.90**
- PORTE-MANTEAUX, bois verni, 3 crochets, article soigné, **6.75**
- PORTE-PAPIER pour W.-C., bois dur, **-75**
- PORTE-PAPIER pour W.-C., bois, verni blanc, **-95**
- PINGETTES à linge, à ressort, la boîte de 100 pièces **2.25** la boîte de 144 pièces **2.95**

Pour le jardin, la véranda, le balcon, voyez notre riche assortiment en fauteuils, chaises-longues, tables, pliants, parasols, etc.

Toujours assortiment complet dans les petites fournitures électriques.

Abat-jour en parchemin, tous genres pour lampes de chevet et suspension . . . depuis **2.95**

AU SANS RIVAL

FEUILLETON
de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

FABIA

par **OLIVE H. PROUTY**
Roman traduit de l'anglais par Jane Fillion

— Oui, Fabia, tu es invitée. Les Drew donnent un bal. Ne te souviens-tu pas que Sylvia Drew est venue à ton dîner?
— Un garçon me demande s'il peut venir me chercher pour le dîner, me retenir pour le souper et me ramener ensuite lui-même à la maison. Je lui ai dit que j'allais vous demander si j'étais invitée. Il attend. Que faut-il lui dire?
— Comment s'appelle-t-il? demanda Lisa.
— Tuck Haverford.
— Tuck Haverford! s'exclama June.
Dis-lui que tu acceptes avec plaisir, dit calmement Lisa.
Fabia quitta la pièce.
— Est-ce que je dois comprendre, demanda Rupert, que vous laissez cette enfant partir seule avec ce jeune homme et revenir seule avec lui et pas même dans sa voiture?
— Cela paraît être la coutume, répliqua Lisa. Et la famille de ce garçon nous est connue, Rupert.

— Je n'approuve nullement cette façon d'agir.
— Que vous êtes vieux jeu, père, dit June. Cela se fait depuis des années. Et avec Tuck Haverford! Fabia, viens que je t'embrasse.
Et se levant elle courut au-devant de sa sœur qui rentrait dans la pièce et la serra dans ses bras avec ravissement.
June était une enfant très généreuse. Le fait qu'elle était elle-même très populaire ne l'avait nullement gâtée. Le succès de ses amies lui causait un réel plaisir et celui de Fabia tout particulièrement. Elle désirait vivement que Fabia fût populaire. Elle éprouvait pour sa sœur aînée, timide et ombrageuse, un sentiment étrangement protecteur. Elle admirait en Fabia sa dignité et sa réserve et ce dédain qu'elle avait pour les petites roueries et les petits artifices que June elle-même employait, mais elle craignait que parfois cette attitude ne lui fit du tort. Les garçons n'aiment ni l'excès de dignité ni l'excès de réserve. L'affection de June pour Fabia avait quelque chose de maternel.
— Te voilà lancée, chérie, dit-elle. Toutes les jeunes filles sont folles de Tuck Haverford. Ma parole, je suis fière d'être ta sœur!
— Je bois à votre seconde conquête, dit Barry Firth, en levant son verre. Deux conquêtes dans la même famille, c'est un joli début.
— Sommes-nous à table ou non? demanda Rupert. Cela ne vous fe-

rait rien de vous asseoir, enfants.

— Oui, asseyez-vous, mes chéries, dit Lisa et détournant habilement la conversation, elle se tourna vers son mari: Comment s'est passée cette partie de golf, Rupert?

— Oh! à propos, dit soudain Barry pendant un silence, un quart d'heure plus tard, j'ai passé chez Herrick's en venant et j'ai pris trois places pour le théâtre ce soir. J'ai pensé que vous me feriez peut-être le plaisir d'y venir avec Lisa, Rupert.

— Quelle bonne idée, Barry! s'exclama Lisa.
— J'ai choisi la pièce que l'on donne en reprise au Victor Herbert. (Il en cita le nom.) C'est très bien joué, paraît-il. Et c'est une pièce qui vaut la peine d'être vue, si vous ne la connaissez pas.

— Il y a bien vingt ans que nous l'avons vu jouer, dit Lisa. Ça aussi c'est une bonne idée.

— Les places ne sont pas excellentes. Tout ce qu'il y avait, c'est trois places à la galerie et trois à l'orchestre, au rang M.

Au rang M, Fabia dressa l'oreille. C'était donc bien Barry Firth, comme elle l'avait pensé, qui avait téléphoné à sa mère avant le dîner. Tout cela était arrangé entre eux deux. La surprise de sa mère était simulée. Une seule chose en elle était sincère, son désir de sortir ce soir.

— Allons-y, Rupert, dit-elle à son mari. Je suis sûre que vous en aurez du plaisir. Acceptons la surprise que nous fait Barry.

— Je regrette Lisa et je vous remercie Barry, mais je crois que je préfère ne pas sortir ce soir. Je me sens fatigué.

— Mais cela vous reposerait, Rupert, insista Lisa. C'est une comédie légère, musicale, et extrêmement amusante. Je vous assure, venez.

— Non, non, pas ce soir. Pourquoi n'emmenez-vous pas June ou Fabia.

— June va danser ce soir et Fabia ferait bien d'aller se coucher de bonne heure, me semble-t-il.

— Pourquoi? dit Fabia d'un ton brusque et bref. J'ai dormi douze heures la nuit passée. Et je ne suis invitée ni demain, ni lundi. J'irai volontiers.

Oui, elle irait. Elle irait et elle tâcherait d'aller au fond des choses, même si cela devait la faire souffrir terriblement.

XV

se son bras sous celui de Fabia, aussi bien dans la voiture qu'au théâtre et la mèlait constamment à tout ce qu'elle disait.

Au retour ils s'étaient arrêtés dans un «drugstore» pour manger un ice-cream. Comme ils sortaient du théâtre, Barry Firth avait proposé: — Que diriez-vous d'un ice-cream chez Copley et d'un tour de danse avec chacune de vous?

— Je regrette, Barry, mais ce n'est pas possible, avait dit Lisa en secouant la tête. Mais, avait-elle ajouté d'un air heureux, il y a des années que je n'ai pas mangé d'ice-cream soda. Allons dans un «drugstore».

Lisa connaissait bien son Boston. «Qu'elle a l'air jeune», s'était dit Fabia, observant sa mère perchée sur un haut tabouret et savourant son ice-cream à l'aide de deux pailles. Barry Firth devait avoir la même impression. Il avait acheté un cornet de caramels et le lui avait offert en riant. «Je les garde pour le retour», avait-elle dit, riant à son tour.

Fabia ne pouvait s'empêcher d'aimer Barry Firth. Et lorsqu'ils furent remontés dans l'auto et qu'ils se dirigèrent vers la haute ville où il habitait, elle se demanda une fois de plus quel âge il pouvait bien avoir. Il n'avait pas l'air tellement jeune. Seules les années pouvaient avoir creusé ses yeux si profondément, mais son enthousiasme était celui d'un jeune homme.

— Bonne nuit. Nous avons passé une soirée délicieuse, Barry, dit Lisa en lui serrant la main.

— Moi aussi, délicieuse, répondit Barry. Ne la laissez pas s'étrangler avec les caramels, Fabia. Bonne nuit. Puis il ajouta: Bonne nuit, McKay, d'un ton qui montrait qu'il considérait un chauffeur comme un être humain.

— Mère, demanda Fabia, tandis que l'auto redescendait de la haute ville, Mr. Firth est-il encore jeune?

— Certains hommes ne deviennent jamais vieux, répondit Lisa d'un ton grave.

— Est-il aussi âgé que père?

— Oh! non. Il n'aura jamais l'âge de ton père.

— Aussi âgé de vous?

— Non plus, si ce n'est par les années.

— Qu'est-ce donc qui l'empêche de vieillir?

— Le fait qu'il n'y a en lui aucune amertume, j'imagine. La voiture tourna dans Beacon Street, Arlington, et déboucha dans Commonwealth Avenue. Les hautes façades des buildings, obscures pour la plupart, se devinaient, faites de brique, de pierre brune, parfois de granit. Des porches tous semblables, et devant chaque porche un gazon ras qui faisait penser à une tombe et qui était entouré tout comme elle d'un rebord de ciment ou d'une grille de fer.

(A suivre)

GRAND ARRIVAGE

Fraises du Valais

Profitez de la belle marchandise!

le kg. brut pour net

1.60

le kg. net

1.75

MIGROS

Société coopérative



PRIME D'ÉTÉ

30 juin : dernier délai pour bénéficier de la prime d'été de Fr. —.60 par 100 kg. Passez-nous votre commande sans tarder.



DUBOIS JEANRENAUD & Co

PL. D'ARMES - NEUCHÂTEL TEL. 6.47.47

Revue des faits économiques

NUANCES

Comme nous le laissons entendre dans notre dernière chronique, on peut faire dire beaucoup de choses aux chiffres et la vérité n'est pas toujours aisée à sortir de son puits où elle se cache à l'ombre de statistiques passablement contradictoires.

C'est ainsi qu'il ressort de renseignements complémentaires que nous devons à l'amabilité du chef du département cantonal de l'agriculture, que les conclusions à tirer de la conférence du professeur saint-gallois Bachmann, à Lausanne, comportent certaines nuances qu'il n'est pas inutile de relever ici. L'étude de M. Bachmann avait trait aux répercussions possibles de l'avant-projet de loi sur l'agriculture dans le domaine de notre commerce extérieur. On sait que cet avant-projet prévoit le maintien d'environ 300,000 ha en champs, ceci afin d'assurer autant que possible le ravitaillement autonome du pays en denrées alimentaires et de maintenir une population paysanne nombreuse. M. Bachmann a comparé trois régimes agricoles, celui de 300,000 ha, celui de 200,000 ha et celui de 100,000 ha pour établir quelles seraient les valeurs d'importation de produits agricoles et de denrées auxiliaires à l'agriculture sous ces trois régimes et il a obtenu les chiffres suivants (en millions de francs) :

Pour 100,000 ha	Pour 200,000 ha	Pour 300,000 ha
450	409	405

Par contre, la production nette de l'agriculture indigène, exprimée en milliards de calories évolue d'une manière bien différente, toujours en fonction des trois variantes indiquées plus haut :

2021	2581	3067
------	------	------

Enfin si l'on compare les résultats économiques pour l'ensemble de l'agriculture des trois mêmes variantes, on arrive aux résultats suivants, la variante 2 comparée à la variante 1 donnerait un rendement supérieur de 46 millions de francs ; par contre, la variante 3 comparée à la variante 2 amènerait une diminution de rendement de 3 millions ; elle ne représenterait donc pas un enrichissement pour les agriculteurs.

En d'autres termes — théoriquement — et c'est ce que relevait la « Nation » dans l'article cité dans notre dernière revue, l'application de plans de culture différents, allant du simple au triple, apporteraient fort peu de modifications, premièrement au total des importations de produits agricoles et auxiliaires, deuxièmement au revenu total de la paysannerie suisse. Par contre, le rendement en calories s'améliorerait nettement, ce qui est dans l'intérêt national évidemment.

Un exposé de politique économique présenté par le président de l'Union suisse des coopératives de consommation

L'assemblée des délégués de l'Union suisse des coopératives de consommation s'est tenue à Lugano au cours du dernier week-end. Elle a été marquée par l'exposé substantiel du professeur Max Weber, président de la direction de l'U.S.C. sur une série de questions d'économie et de politique économique. Le chiffre d'affaires de l'U.S.C. en 1948 a atteint le montant de 454,5 millions de francs. L'augmentation du nombre des magasins, qui est de 9,3% en moyenne pour les années de 1937 à 1947, correspond à peu près à l'accroissement de la population durant la même période qui fut de 9,60%.

Dans son exposé, le professeur Weber a dit que la tâche essentielle des coopératives était de vendre des marchandises de premières qualités, de stopper la hausse des prix et pour cela il faut également mettre un terme à un accroissement des frais généraux. Bien que chez nous, on doive s'attendre à une aggravation de la situation économique, il n'y a cependant aucune raison de se laisser aller au noir pessimisme.

L'accord de stabilisation des prix et des salaires conclu entre les grandes associations économiques du pays devrait encore une fois être prorogé au-delà d'octobre 1949, cela pour le bien du pays. Une suppression du contrôle des prix aurait ici et là des hausses incontestables des prix. C'est pourquoi, le problème du contrôle des prix des loyers ne doit pas être résolu à la légère du point de vue des consommateurs. Toutefois, des simplifications doivent intervenir dans le service du contrôle des prix.

La Confédération diminue ou supprime les subventions. Il ne faut en aucun cas que cela conduise à une augmentation du coût de la vie. Une augmentation du prix du pain de 4 centimes et par la suite une hausse du prix du lait et des produits laitiers, en vue de décharger la Confédération, constituent le plus grand danger alors que sur les marchés mondiaux les prix sont en baisse.

Après les débats, ont eu lieu les élections du conseil d'administration. L'offre et la demande de personnel commercial et l'activité du service suisse de placement. Le Service suisse de placement pour le personnel commercial est une institution commune à la Société suisse des commerçants, à l'Union suisse du commerce et de l'industrie, à l'Union centrale des associations patronales suisses, sous le patronage de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

Philippe VOISIER.

IL NE FAIT DE DOUTE

pour personne que nos TISSUS POUR RIDEAUX sont parmi les plus beaux de la région. Un choix immense de tissus UNIS, IMPRIMÉS, JACQUARD, des prix justes vous inciteront à demander des échantillons et devis aux spécialistes

SPICHIGER & Cie

6, Place-d'Armes - Tél. 5 11 45

TROUSSEAUX D'APPENZELL

Pour vous, JEUNES FIANCÉS, qui désirez vous procurer un trousseau brodé d'excellente qualité, nous avons constitué un choix magnifique DEPUIS Fr. 500.— déjà. Grandes facilités de paiement. Devis et collection présentés sans engagement.

MAURICE GIRARD Evole 58 NEUCHÂTEL
Tél. 5 41 17
REPRÉSENTANT POUR LE CANTON

Pendant les chaleurs, contre la soif, les personnes boivent du Maté

thé du Paraguay

La boisson préférée des Américains du sud
Fr. 4.— le ½ kg. —
Fr. 0.50 les 100 gr.
Zimmermann S.A.

A vendre

soulers de montagne (garçon), No 37 ; un violon entier, copie Stradivarius
Tél. 5 40 87.

VINS MEIER
MEILLEURS VINS



avec gros pneus DANS TOUTES LES TENTES Arrangements de paiement Catalogue gratuit



Nos copies sont exécutées soigneusement et sur du papier de grandes marques, le spécialiste

PHOTO ATTINGER

7, pl. Piaget-3, pl. Purry NEUCHÂTEL
Livraison rapide. Expéditions au dehors. Travaux de qualité

A vendre

salle à manger en chêne, style Renaissance : un buffet de service, une table avec rallonges, six chaises recouvertes de cuir. — Adresser offres écrites à C. E. 445 au bureau de la Feuille d'avis.



Voici les beaux jours...

Avez-vous pensé à vos STORES ?

Adressez-vous en toute confiance à

G. STEINER

PROMENADE-NOIRE

qui sera en mesure de vous satisfaire par un travail et une qualité irréprochables d'ancienneté renommée.

BIJOUTIERS

A vendre scies à repercer

assorties No 3/0 à 3. Prix très avantageux. B. Favre-Sunier, 2, rue Numa-Droz, La Chaux-de-Fonds, Tél. (039) 2 54 52

Pour réparation, accordage et polissage de PIANOS

adressez-vous en toute confiance à
FRANZ SCHMIDT Tél. 5 58 97
35 ans de pratique MAILLEFER 18

CHRONIQUE HORLOGÈRE

Les fabricants américains d'horlogerie vont intensifier leur lutte contre l'importation de montres suisses

NEW-YORK, 14. — Du correspondant de l'Agence télégraphique suisse :

Le « Wall Street Journal » signale qu'une réduction massive des prix a fait monter de 15% au cours du premier semestre de cette année, la vente de montres sur le marché américain. La controverse engagée depuis quelques mois, à propos des montres suisses, n'a pas diminué pour autant. On fait toujours remarquer, du côté américain, qu'une montre importée de Suisse ne coûte guère, avant son dédouanement, que 60% du prix de revient d'une même montre fabriquée aux Etats-Unis, et que bien qu'un droit de 75 cents à 2,5 dollars soit prélevé, la montre américaine n'en reste pas moins de 4 dollars plus chère que la montre suisse. Les fabricants américains allèguent de ce fait que les tarifs d'importation ne leur sont pratiquement d'aucun secours. Ils voudraient que les montres suisses soient vendues au même prix que les leurs.

Intensification de la propagande

On enregistre chez eux et en particulier chez la fabrique « Waltham », remise dernièrement sur pied avec l'aide de subventions fédérales, un gros effort de propagande placé sous le signe de la devise « Buy American » (achetez américain). La « Waltham » consacrera par exemple un million de dollars à sa publicité au cours de ces douze prochains mois.

Rationalisation de la production

Les trois grandes firmes américaines se proposent d'autre part de rationaliser encore mieux leurs méthodes de production, afin de diminuer les prix de revient. Elles ont d'ailleurs fait un gros effort dans ce domaine. Ainsi, la maison Elgin a dépensé l'an dernier 650,000 dollars dans ce dessein, et la maison Hamilton un demi-million. Elles ont notamment introduit le système dit de la chaîne, qui a permis à la seconde d'augmenter de 25% sa production et de 5,3% à 7% sa marge de bénéfices.

Signalons en passant que ces deux entreprises ont réalisé de bonnes affaires depuis la guerre.

Vers une élévation des taux douaniers ?

Il est intéressant de noter que la Waltham a employé un tiers des crédits gouvernementaux (2 millions de dollars sur 6 millions) à l'achat de nouvelles machines. Elle espère ramener de 4 à 1 ou au maximum 2 dollars la différence de prix entre les montres suisses et les siennes, et cela grâce à de meilleures méthodes de fabrication. Toujours selon le « Wall Street Journal », dans les cercles gouvernementaux règne l'opinion que les fabricants d'horlogerie des U.S.A. disposeraient d'arguments solides contre l'importation en masse de montres suisses, sans toutefois vouloir les invoquer ouvertement. On laisse entendre à Washington que le département d'Etat attirera tout tranquillement l'attention de la Suisse sur la nécessité d'introduire, dans un nouvel accord commercial, une clause dite de « sauvegarde » prévoyant une certaine élévation des taux de douane sur les montres importées de Suisse.

Après les attaques menées en janvier et en février contre les importations d'horlogerie suisse, des conversations préliminaires devraient être engagées avec la Suisse. Selon les termes de l'accord actuel, Washington peut dénoncer son accord de commerce avec la Suisse avec un préavis de six mois. Les milieux informés de Washington pensent toutefois, souligne le journal, que si l'on devait négocier un nouvel accord, cela interviendrait sans dénonciation préalable de l'accord actuel.

CARNET DU JOUR

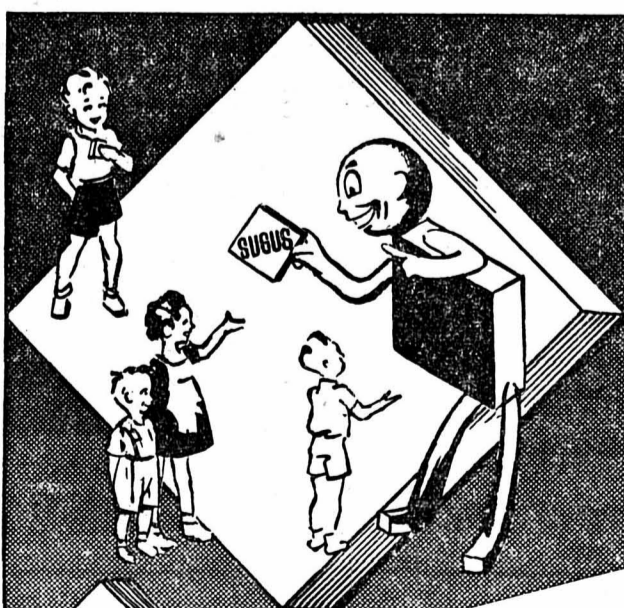
Cinéma
Rex : 20 h. 30 Seul dans la nuit ou le meurtre de la rue d'Ursins.
Studio : 20 h. 30. Le château du dragon.
Apollo : 20 h. 30. Cette nuit avec toi.
Palace : 20 h. 30. La fille maudite.
Théâtre : 20 h. 30. La brune de mes rêves.

Le commerce extérieur de la Suisse en mai 1949

Comparativement au mois d'avril les importations du mois de mai ont diminué de 2,4 millions et atteint 303,9 millions, alors que les exportations enregistrées ont une valeur de 1,3 million et totalisent 269,2 millions.

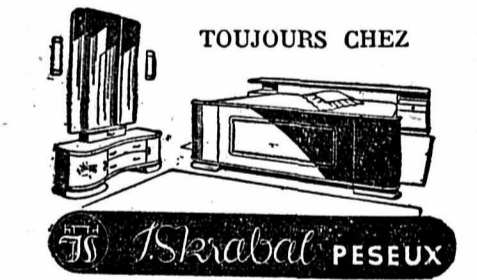
Aux importations, les entrées de denrées alimentaires ont fortement rétrogradé. Comparativement à avril 1949, nos achats de fruits du midi et de légumes ont fortement diminué. En revanche ceux de produits alimentaires d'origine animale sont en augmentation. Dans le secteur des produits fabriqués, il a été importé notablement moins de machines et de véhicules étrangers, tandis que nos achats d'articles de confection ont continué de progresser.

Aux exportations, les principaux secteurs de notre industrie métallurgique n'enregistrent pas de changements importants par rapport au mois précédent ; cependant l'aluminium et les montres n'ont plus atteint en valeur les chiffres de mai 1948.



Le savoureux caramel aux fruits de Suchard
Rafraîchit et désaltère ne colle pas, n'irrite jamais

La belle chambre à coucher La bonne literie



Beau choix depuis Fr. 1150.— PLUS DE 50 CHAMBRES EN MAGASIN DU CHOIX ET DE LA QUALITÉ Visitez librement nos expositions

RUF ORGANISATION

D'UNE PIERRE DEUX COUPS!

La RUF Portable assure un rendement maximum : elle comptabilise et écrit Pour les petites comptabilités et celles de moyenne importance, c'est l'instrument de travail idéal, car elle possède toutes les caractéristiques d'une machine comptable. De plus, elle est livrable immédiatement. Demandez notre prospectus spécial.

COMPTABILITE RUF
Société Anonyme
Lausanne 15, Rue Centrale
Téléphone 2 70 77
Zurich, Löwenstrasse 19
Tél. (051) 25 76 80

La voix du monde...

6000 fr. de prix
Participez au grand CONCOURS
Dernier délai : 30 juin
ECHANGEZ VOTRE VIEIL APPAREIL DE RADIO
Voyez notre vitrine spéciale

PORRET-RADIO
SPECIALISTE
Seyon, NEUCHÂTEL
Tél. 5 33 06 Membre de l'association A. L.

PALACE

CE SOIR, mercredi et jeudi à 20 h. 30

un nouveau film italien qui, au Festival du film à Locarno eut l'honneur d'avoir le prix mondial de la meilleure composition féminine avec MARINE BERTI, MARIA MICHI



LA FILLE MAUDITE

PARLÉ FRANÇAIS

Un film réaliste tourné dans les merveilleuses contrées des mers du sud.
Un film à ne pas manquer

Mercredi et jeudi : matinées à 15 heures à prix réduits

Tél. 5 56 66

Fabricants et commerçants !

Exposez à la

XIV^{me} FOIRE DE GENÈVE

du 5 au 16 octobre 1949

Un centre d'affaires à pouvoir d'achat élevé

Renseignements : Secrétariat, rue de l'Hôtel-de-Ville 11



Tir fédéral Coire 1949

du 23 juin au 11 juillet 1949

Judi 23 juin Concours d'armée.

Vendredi 24 juin Réception de la bannière centrale.

Judi 30 juin Journée officielle.

Journée des Suisses de l'étranger. Le matin réception des conseillers fédéraux, des délégations fédérales et cantonales et du corps diplomatique. Cortège.

après-midi Grand cortège.

Vendredi 1er juillet Journée de la Suisse romande : pour plus de détails, voir deuxième page du plan de tir.

Vendredi 24 juin à 20 h. 30, dans la halle de fête, festival Calven-Musique d'Otto Barblan.

Mardi 5 juillet

les autres soirs Riche programme, présentations folkloriques de différentes vallées.

Brochure

contenant les avantages et propositions de voyages des compagnies suisses de transports par la Société de développement, Coire. — Téléphone (081) 213 60.

RADIO

modèle 1948. à vendre, quatre lampes, ondes courtes et moyennes. — Tél. 6 21 20, à partir de 18 heures.

A vendre

« Peugeot 201 » cabriolet trois places, moteur et pneu en bon état, prix 1000 fr. Tél. 5 38 22.

Des repas soignés, des spécialités délicieuses à **BEAU-RIVAGE**

PROMENADES EXCURSIONS
HÔTELS-RESTAURANTS-PENSIONS

Schwefelberg-Bad (Oberland bernois) 1400 m.

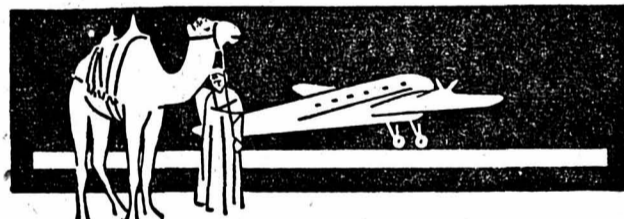
Splendides vacances dans situation magnifique. Cures efficaces. Les eaux sulfureuses guérissent les rhumatismes, la goutte, l'arthritisme, les catarrhes du nez et de la gorge, ainsi que les nerfs affaiblis. Cuisine soignée. Pension depuis Fr. 12.50.

Téléphone (037) 3 91 64. Médecin : Dr méd. A. Hauswirth. Direction : E. Gugolz-Jenni.

COPEAUX
à prendre gratuitement. Menuiserie Arrigo, Peseux.

PRÊTS

● Discrétion
● Rapides
● Formalités simplifiées
● Conditions avantageuses
Courvolster & Cie
Banquiers - Neuchâtel



L'ENTHOUSIASME SPONTANÉ

de nos voyageurs est la plus belle réclame de nos

VOLS EN AFRIQUE

avec la DC 3 à

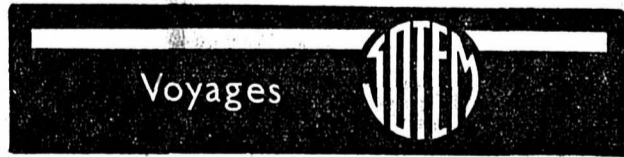
Alger et l'oasis Bou-Saada

Départs : 26 juin, 3 juillet, 10 juillet, 17 juillet, 24 juillet.

Une semaine impressionnante et inoubliable vous attend, pleine de surprises agréables. Un pays pittoresque et de toute beauté s'étendra devant vos yeux

Depuis Bâle Fr. 485.—, tout compris

Demandez prospectus **Sotem Voyages, Bâle**
par : Falkenstrasse 7, tél. (081) 4 41 00 - (081) 2 81 35



Le voyage circulaire

Oberland Bernois - Valais

par le chemin de fer du

LOETSCHBERG

offre une variété infinie de paysages.



Premiers championnats romands d'individuels de gymnastique

Martigny, 16-17 juillet 1949

Mesdames, Messieurs !
VOTRE COIFFEUR

P. Buchlé TERREAUX 2
Tél. 5 30 75

se recommande par un service rapide et consciencieux

COLLÉGIALE DE NEUCHÂTEL

JEUDI 23 JUIN à 20 h. 15

2^{ME} CONCERT D'ORGUE

M. Kurt-Wolfgang Senn

organiste de la cathédrale de Berne

M. Jean Froidevaux

violoncelliste

Collecte en faveur de la restauration des orgues de la Collégiale

Tous les jours — il est ouvert de midi à 2 heures — le magasin des Epancheurs — de

Zimmermann S.A.

LITERIE SOIGNÉE RÉPARATIONS

Nous cherchons et livrons à domicile

Jean Perriraz

8, rue de l'Hôpital
Tél. 5 32 02
Neuchâtel

Sciage de bois à domicile

EDOUARD BÉGUIN
Maujobia 6, tél. 5 50 96

CRÉDIT FONCIER NEUCHÂTELOIS

Siège social : NEUCHÂTEL
Correspondants dans 26 localités du canton

Livrets d'épargne

Les conditions d'intérêts appliquées à partir du 1er JUILLET 1949 seront les suivantes :

Livrets nominatifs :

2 1/4 0/0 jusqu'à Fr. 5000.—

2 0/0 sur le surplus

Livrets au porteur :

1 1/2 0/0 sans limite de sommes

La Direction.

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

Le Crédit foncier vaudois émet un emprunt

3 0/0, Série XIII, 1949, de Fr. 30,000,000.—

destiné à la conversion partielle ou au remboursement de l'emprunt 3 1/2 %, série V, 1943, de Fr. 35,000,000.—, dénoncé pour le 1er octobre 1949.

MODALITÉS

INTÉRÊT : 3 % l'an, jouissance 1er août 1949.
COUPONS : semestriels, aux 1er février et 1er août, de Fr. 1000.— au porteur.
TITRES : 15 ans, soit au 1er août 1964.
TERME : par remboursements annuels de 500,000 francs au minimum, la première fois le 1er août 1955, avec faculté pour le Crédit foncier vaudois, de rembourser en partie ou au total dès et y compris la même date.
REMBOURSEMENT : Bourses de Lausanne, Zurich, Bâle et Berne, et éventuellement à d'autres bourses suisses.
COTATION : Cet emprunt de conversion est offert en souscription publique

du 21 au 29 juin 1949, à midi

CONVERSIONS

Les porteurs d'obligations 3 1/2 %, série V, de 1943, ont la faculté de convertir leurs titres en obligations du nouvel emprunt jusqu'à concurrence du capital émis. La conversion s'effectue au cours de 100,40 %, plus 0,60 % timbre fédéral d'émission. Les titres à convertir doivent être déposés avec coupons au 1er octobre 1949 (No 12) et suivants attachés. Il sera payé aux porteurs une soulte de conversion selon détail au prospectus d'émission. Il n'y a pas de souscription publique contre espèces.

Les demandes de conversion sont reçues sans frais aux sièges et agences du Crédit foncier vaudois et de la Banque Cantonale Vaudoise, ainsi qu'auprès de tous les sièges, succursales et agences des établissements de banque en Suisse.

Lausanne, le 17 juin 1949.

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS
Le directeur : E. CERZ.



QUALITÉ INDISCUPTABLE PLATS VARIÉS PRIX ÉTUDIÉS

voilà ce que vous offrent à

Neuchâtel le Restaurant Neuchâtelois 17, faubourg du Lac

Lausanne le Restaurant Saint-Laurent - Escaliers Musée Arelaud

Genève le Restaurant D. S. R. 19, Passage Malbuisson



2^{ME} CONCERT D'ORGUE

JEUDI 23 JUIN à 20 h. 15

M. Kurt-Wolfgang Senn

organiste de la cathédrale de Berne

M. Jean Froidevaux

violoncelliste

Collecte en faveur de la restauration des orgues de la Collégiale

Tous les jours — il est ouvert de midi à 2 heures — le magasin des Epancheurs — de

Zimmermann S.A.

LITERIE SOIGNÉE RÉPARATIONS

Nous cherchons et livrons à domicile

Jean Perriraz

8, rue de l'Hôpital
Tél. 5 32 02
Neuchâtel

Sciage de bois à domicile

EDOUARD BÉGUIN
Maujobia 6, tél. 5 50 96

CRÉDIT FONCIER NEUCHÂTELOIS

Siège social : NEUCHÂTEL
Correspondants dans 26 localités du canton

Livrets d'épargne

Les conditions d'intérêts appliquées à partir du 1er JUILLET 1949 seront les suivantes :

Livrets nominatifs :

2 1/4 0/0 jusqu'à Fr. 5000.—

2 0/0 sur le surplus

Livrets au porteur :

1 1/2 0/0 sans limite de sommes

La Direction.



la seule machine à laver combinée pour le LINGE et la VAISSELLE

Démonstrations à Neuchâtel

Mercredi 22 juin, café Beau-Séjour, faubourg du Lac 25 de 15 à 18 h. et de 20 à 22 h.

Service THOR romand, 2, avenue de Severy, Lausanne - Tél. 4 86 67

Autos-Occasion

« STANDARD 14 », 1947, 10 CV., quatre cylindres, quatre vitesses, conduite intérieure, quatre à cinq places, quatre portes, toit ouvrable, 13,500 km. garantis, impeccable, noir, direction gauche, 7000.—

« STANDARD 14 », 1946, même modèle que ci-dessus, direction à droite, 60,000 km., très bon état, noir, intérieur en cuir brun, 5800.—

« STANDARD 8 », 1947, 6 CV., quatre cylindres, quatre vitesses, conduite intérieure, quatre places, deux portes, noire, intérieur simili-cuir, 19,000 kilomètres, impeccable, direction à droite, 4300.—

« STANDARD 8 », 1946, même modèle que ci-dessus, direction à droite, 40,000 km., bon état, 3500.—

« FIAT 1100 G », 1947, 6 CV., quatre cylindres, quatre vitesses, conduite intérieure, quatre places, quatre portes, marron, 29,000 km., impeccable, avec nombreux accessoires, 5300.—

« CHEVROLET », 18 CV., 1938, conduite intérieure, quatre places, d'origine, en état de marche, 4500.—

« MORRIS », 1937, 5 CV., quatre cylindres, trois vitesses, conduite intérieure, quatre places, deux portes, noire et bleu, intérieur en cuir bleu, toit ouvrable, freins hydrauliques, bon état, 2600.—

« FIAT-TOPOLINO », 3 CV., fourgon d'origine, 1939, révision complète, récente, peinture neuve, pneus neufs, deux roues de réserve, nombreux accessoires, état parfait, 2700.—

Reprise en compte éventuel d'autres voitures. Toutes ces voitures sont disponibles tout de suite et peuvent être essayées.

André JEANNERET
AUTOMOBILES

Saars 4 - Neuchâtel

Tél. 5 42 05

A vendre

deux lits jumeaux, noyer poli, une place et demi, remis à neuf, une machine à coudre « Singer » usagée et divers. — S'adresser rue du Lac 2, Peseux, tél. 6 11 19.

A vendre belle poussette

crème, moderne, en très bon état, avec matelas et pare-soleil, Fr. 140.—. Demander l'adresse du No 444 au bureau de la Feuille d'avis.

A vendre douze POULES

pure race, bleu de Hollande, et un

CHIEN

âgé de six mois, race appenzeloise, conviendrait pour ferme. S'adresser : Parcs 60, Neuchâtel.

A vendre, à voyageur actif,

commerce

de produits techniques. Affaire de bon rendement. Nécessaire pour traiter : de 5000 à 7000 fr. Seules les personnes pouvant disposer de cette somme sont priées de faire offres sous chiffres P. Z. 441 au bureau de la Feuille d'avis.

A vendre, à voyageur actif,

commerce

de produits techniques. Affaire de bon rendement. Nécessaire pour traiter : de 5000 à 7000 fr. Seules les personnes pouvant disposer de cette somme sont priées de faire offres sous chiffres P. Z. 441 au bureau de la Feuille d'avis.

A vendre, à voyageur actif,

commerce

de produits techniques. Affaire de bon rendement. Nécessaire pour traiter : de 5000 à 7000 fr. Seules les personnes pouvant disposer de cette somme sont priées de faire offres sous chiffres P. Z. 441 au bureau de la Feuille d'avis.

A vendre, à voyageur actif,

commerce

de produits techniques. Affaire de bon rendement. Nécessaire pour traiter : de 5000 à 7000 fr. Seules les personnes pouvant disposer de cette somme sont priées de faire offres sous chiffres P. Z. 441 au bureau de la Feuille d'avis.

A vendre, à voyageur actif,

commerce

de produits techniques. Affaire de bon rendement. Nécessaire pour traiter : de 5000 à 7000 fr. Seules les personnes pouvant disposer de cette somme sont priées de faire offres sous chiffres P. Z. 441 au bureau de la Feuille d'avis.

A vendre, à voyageur actif,

commerce

de produits techniques. Affaire de bon rendement. Nécessaire pour traiter : de 5000 à 7000 fr. Seules les personnes pouvant disposer de cette somme sont priées de faire offres sous chiffres P. Z. 441 au bureau de la Feuille d'avis.

King et la VIRGINIA SPECIAL No 1



Plus douce encore avec filtre

BATEAU

A vendre un bateau, 5 m. 50 de long, devant ponté, six places, en parfait état, ainsi qu'un moteur « Johnson » 4 H.P. Pour renseignements : Téléphone 752 23, Saint-Blaise.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

LA VIE NATIONALE

Les résultats obtenus par la conférence de Paris

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les suppléants reprendront leur travail à bref délai, en vue d'arriver à un accord au plus tard le 1er septembre 1949, sur le projet de traité dans son ensemble.

Un débat sur le Japon

PARIS, 20 (A.F.P.). — Une bonne partie de la séance plénière de la conférence des « Quatre » a été occupée par une discussion relative à la préparation d'un traité de paix avec le Japon. Il est décidé que ce traité sera préparé par voie diplomatique.

La conférence est terminée

La conférence est maintenant pratiquement terminée. M. Bevin prend la parole pour remercier le gouvernement français et tous ceux qui ont contribué à la bonne marche de la conférence et au confort des délégués.

M. Vichinsky, à son tour, prononce quelques paroles chaleureuses pour remercier le gouvernement français et aussi la ville de Paris de leur hospitalité. M. Acheson s'associe à ces remerciements et M. Schuman termine en remerciant ses collègues des aimables paroles qu'ils viennent de prononcer.

Les « Quatre » ont encore tenu une séance extraordinaire

PARIS, 21 (A.F.P.). — A la séance extraordinaire dont il avait demandé l'urgence la convocation, M. Vichinsky a déclaré qu'il avait consulté M. Acheson à propos du traité d'Etat autrichien sur la question des « exportations des bénéfices ». Il a alors proposé l'amendement suivant : « L'Autriche ne fera pas obstacle au transfert des bénéfices

ou autres revenus provenant de la production ou de la libre convertibilité de la monnaie ». M. Acheson demanda ce qu'il entendait par « exportation des bénéfices ». M. Vichinsky répondit qu'il voulait dire « rentes » (rents), mais qu'il devait demander à Moscou d'autres précisions sur ce point. M. Acheson proposa alors d'ajouter ces mots à l'amendement : « sujet à faire mettre au clair par les suppléants » et M. Vichinsky n'y ayant pas consenti, il demanda si, dans ce cas, il ne considérerait plus comme valable le communiqué publié à l'issue de la conférence. Le délégué soviétique lui répondit qu'il le considérait toujours comme tel, mais que la question soulevée par lui devait être élucidée par la voie des chancelleries.

M. Vichinsky demande le retrait du communiqué...

PARIS, 20 (A.F.P.). — Un quart d'heure avant le délai convenu pour la publication des détails de l'accord quadripartite sur l'Allemagne et l'Autriche, M. Vichinsky avait demandé qu'on retire le communiqué qui allait être publié à ce propos. On pensait qu'il avait reçu des instructions de Moscou à la dernière minute.

Le porte-parole du ministère français des affaires étrangères avait même déclaré que les Russes avaient demandé la convocation d'une nouvelle conférence des « Quatre », pour lundi soir.

... Puis il l'accepte

PARIS, 21 (A.F.P.). — La conférence des « Quatre » tenue au Quai d'Orsay s'est terminée à 20 h. 45 G.M.T. M. Vichinsky a déclaré que le communiqué était « valable ».

La « liberté d'information » dans les pays de l'est

Les autorités policières tchécoslovaques interdisent la publication de la lettre pastorale de Mgr Beran

PRAGUE, 20 (Reuter). — Les autorités policières tchécoslovaques ont informé officiellement les ecclésiastiques catholiques du pays tout entier qu'il était interdit de lire ou de faire connaître, de n'importe quelle façon, dans les églises, la dernière lettre pastorale de Mgr Joseph Beran, archevêque de Prague. Malgré cette défense, la lettre pastorale fut lue dans quelques églises de Prague.

Rupture définitive

Dans les milieux catholiques, l'offensive lancée la semaine dernière contre les évêques est tenue pour la rupture définitive entre la hiérarchie catholique et le gouvernement du front national. Le gouvernement a fait connaître nettement que la demande des évêques d'une modification de la politique gouvernementale à l'égard de l'Eglise et d'un retour à l'état de choses antérieur, ne pouvait pas constituer une base de négociations.

L'opinion publique tchèque n'a pas été informée des événements

En Tchécoslovaquie, l'opinion publique n'est informée que par les témoins oculaires et par les émissions de radio étrangères de l'action policière effectuée dans le palais archiepiscopal, du sermon prononcé samedi par Mgr Beran et de l'incident qui s'est produit dimanche dans la cathédrale de Prague lorsque la voix de l'archevêque fut couverte par des huées de manifestants. Les journaux tchèque et la radio n'ont encore rien dit de ces événements.

Le parti catholique populaire et son journal participent sans réserve à l'action entreprise par le comité de l'action catholique contre les évêques. Les prêtres suspendus par les évêques en raison de leur activité politique et les autres ecclésiastiques dont les opinions de gauche sont connues, soutiennent également l'action catholique. Les observateurs estiment qu'au cours de l'évolution des événements, les évêques vont se priver de toute influence dans l'Eglise et dans l'école.

Le Vatican excommunique tous ceux qui adhèrent à l'« action catholique »

CITÉ DU VATICAN, 20 (A.F.P.). — Un décret de la congrégation du Saint-Office déclare schismatique l'action catholique qui vient d'être créée en Tchécoslovaquie et excommunique tous ceux qui ont adhéré ou adhéreront à ce mouvement.

Atteinte à la liberté individuelle des prêtres !

PRAGUE, 20 (A.F.P.). — Une nouvelle liste de prêtres qui auraient adhéré à l'action catholique a été publiée hier après-midi. Elle est suivie d'un commentaire qui affirme que les prêtres qui ont ainsi exprimé leur accord avec le manifeste de l'action catholique ont été l'objet, ces deux derniers jours, d'une pression accrue de la part des éléments réactionnaires du clergé.

Le communiqué poursuit : « Les méthodes employées par les évêques contre les prêtres patriotes constituent une atteinte — à la liberté individuelle de ces prêtres. Ceux-ci, bien que membres de sanctions aient, qu'ils travaillent dans une bonne intention et qu'ils sont soutenus par le gouvernement et la majorité écrasante des travailleurs. C'est pourquoi ils ne sont pas effrayés par les menaces de l'Episcopat et restent fermement en accord avec l'action catholique ».

EN FRANCE, Mme Dupuyron, la « grand-mère volante », qui était attendue à Villacoublay, a fait, une fois de plus un atterrissage forcé à Ruffec (Charente).

Des résultats modestes, mais positifs

Notre correspondant de Paris nous téléphone : Les résultats de la conférence des « Quatre » sont modestes, mais positifs, et dans la mesure où la liaison est rétablie entre l'est et l'ouest, on ne peut pas dire que les réunions du palais de Sagan aient été tout à fait inutiles.

La détente internationale est consolidée et si la question allemande n'a pu recevoir aucune solution d'ensemble, à la suite de l'échec reconnu des conversations relatives à l'unité allemande, il n'en reste pas moins vrai qu'en ce qui concerne le traité autrichien, de grands progrès ont été réalisés, puisque d'un commun accord, la date du 1er septembre prochain a été fixée pour en terminer avec ce problème que les suppléants discutent depuis deux ans. Le fait également que la question allemande doit faire l'objet d'une conférence quadripartite en automne prochain est, par ailleurs, considéré comme un indice encourageant, indice auquel M. Schuman attache un prix tout particulier : « Dans quelques mois, a-t-il déclaré à la presse, nous reprendrons les conversations et je suis persuadé qu'elles aboutiront à de très importants que ces résultats plus importants que ceux

auxquels nous sommes arrivés au palais de Sagan.

En fait, la coupure de l'Allemagne subsiste intégralement et le « modus vivendi » économique dont la nature est tranchée par le communiqué final n'a qu'un caractère de recommandations indiquant les buts à atteindre, mais n'engageant formellement aucune des nations participantes.

Dans les discussions relatives au traité de paix avec l'Autriche, on remarquera que la Yougoslavie a été tenue officiellement à l'écart des négociations quadripartites, mais que des contacts officieux ont cependant été pris avec elle. Etant donné le différend qui oppose Belgrade à Moscou, on est tout naturellement conduit à penser que les contacts ont eu lieu entre la Yougoslavie et les puissances occidentales et que, pratiquement, des compensations ont été offertes à Tito en échange de sa renonciation à des revendications territoriales en Autriche. Aucune précision n'a été donnée sur la nature de ces compensations économiques, mais on a tout lieu de supposer qu'elles se matérialiseront sous la forme d'une aide économique substantielle.

M.-G. G.

Bourse de Neuchâtel

Table with columns: ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial data for Neuchâtel.

Bourse de Zurich

Table with columns: OBLIGATIONS, ACTIONS, and various financial data for Zurich.

Autour du monde en quelques lignes

EN ITALIE, la C.G.T. d'obédience communiste a invité les travailleurs agricoles de la vallée du Pô et des Pouilles à cesser les moissons.

AUX ETATS-UNIS, environ 480.000 mineurs ont repris le travail sur ordre de John Lewis.

Un porte-parole du département d'Etat a démenti officiellement la nouvelle selon laquelle le maréchal Staline aurait été frappé d'une crise cardiaque.

EN TURQUIE, une pluie torrentielle s'est abattue pendant 16 heures consécutives sur la ville de Tokat, dans le nord de l'Anatolie. Quarante personnes ont été noyées. 80 blessés et 5000 habitants sont sans abri.

EN CHINE, le maréchal Tchong-Ka-Chek aurait accepté la présidence du Conseil suprême du Kuomintang dont la création a été décidée lundi.

Communiqués

Audition d'élèves Mercredi soir 22 juin, aura lieu à l'Aula de l'université, une audition d'élèves des degrés supérieurs de MM. Robert Kubler, professeur de chant, et Roger Sommer, professeur de piano. L'on aura le plaisir d'y entendre plusieurs mouvements de concertos de Bach, Mozart, Schumann et Grieg exécutés à deux pianos ainsi qu'un quatuor vocal de Schubert et des soli.

LE PLAISIR DE DONNER !

Achetez pour lui la crème à raser de Roger & Gallet, Paris. En vente partout. Sans eau, sans bialtreau, il sera vite et bien rasé !

RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE -

et vous vous sentirez plus dispos Il faut que le foie verse chaque jour un litre de bile dans l'intestin. Si cette bile arrive mal, vos aliments ne se digèrent pas. Des gaz vous gonflent, vous êtes constipé ! Les laxatifs ne sont pas toujours indiqués. Une seule force n'atteint pas la cause. Les PETITES PILULES CARTERS pour le FOIE facilitent le libre afflux de bile qui est nécessaire à vos intestins. Végétales, douces, elles font couler la bile. Exigez les Petites Pilules Carters pour le Foie. Toutes Pharmacies. Fr. 2,34 (I.C.A. compris).

Advertisement for CAPITOL-FILTRE cigarettes, featuring an image of the pack and text: 'CHERS FUMEURS! Avez-vous goûté la nouvelle CAPITOL-FILTRE? La finesse du tabac, sa douceur incomparable comme la richesse du mélange la distingue de toute autre. Goûtez la CAPITOL-FILTRE: une cigarette étonnamment réussie à un prix plus étonnant encore.'

Les débats parlementaires au Conseil national

Après un fastidieux débat sur la gestion des députés entendent M. Nicole faire le procès de M. Vallotton

Notre correspondant de Berne nous écrit :

Inaugurant sa troisième semaine de session, le Conseil national a repris l'examen, à peine commencé, du rapport de gestion. Nous en sommes au département de l'intérieur.

Le « ministère » de M. Etter ne fait, à l'ordinaire, pas beaucoup de bruit. On se demande même parfois s'il lui arrive de faire quelque chose.

Sa gestion donne lieu pourtant à un long débat où l'on passe avec agilité d'un sujet à l'autre. Mais le manque de place nous contraint à ne pas insister.

On passe au chapitre « Justice et police ». Là aussi, les interventions se suivent et touchent à des points très divers. Notons seulement que M. Tell Perrin, radical neuchâtelois se félicite que le Conseil fédéral réaffirme son intention de publier les recours de droit administratif concernant des questions de principe. Encore ne faudrait-il pas qu'on attende cette publication huit ou neuf ans, comme c'est le cas actuellement où l'on met à la disposition des juristes les recours de 1941 !

Le « postulat » de M. Nicole sur l'affaire Paderewski

Après ces insipides débats, on aborde, à 18 h. 45 l'affaire Paderewski remise sur le tapis par un postulat Nicole ainsi conçu :

Le Conseil fédéral est invité à examiner s'il n'y aurait pas lieu de repousser

le poste de ministre, chef de la délégation suisse à Stockholm.

Le chef poliste genevois fait le procès de notre actuel ministre à Stockholm, nommé ministre « parce qu'il était un homme politique dont on voulait se débarrasser », devenu collaborateur et peut-être complice du secrétaire de Paderewski, le nommé Strakacz, qui est aujourd'hui traité de « fripouille » même par le défenseur du procureur général Boven, dans le procès — connexe à l'affaire Paderewski — qu'il a intenté à Mme Giron, accusatrice de M. Vallotton.

M. Vallotton a toujours affirmé que Paderewski, dont il avait administré les biens en Suisse, n'avait pas laissé de testament. Or, au procès Boven-Giron, un notaire de Morges, cité comme témoin, déclare avoir averti M. Vallotton qu'un testament existait.

Et c'est alors toute l'histoire qui recommence telle que l'a racontée Mme Giron, avec quelques fioritures d'ailleurs, car M. Nicole insinue que l'héritière de Paderewski, Mme Wilkonska est morte « quelques années plus tôt que ne l'avait prévu la providence » après avoir légué toute sa fortune à Strakacz.

Dans ces conditions, conclut M. Nicole, au terme d'un exposé aussi violent que décousu, nous demandons au Conseil fédéral s'il n'estime pas utile que « Vallotton aille se faire pendre ailleurs ».

Cette citation suffit je crois à donner un échantillon du ton du débat. M. Petitpierre répondra ce matin. G. P.

LE PROCÈS BOVEN-GIRON

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La faiblesse des accusations de Mme Giron

Mais, pour l'avocat, Mme Giron, dont l'esprit, selon lui, est « vagabond et détraqué », fumeux, par surcroît, s'est refusée à accepter cette défaite. De là, tout le déchaînement d'accusations contre tous ceux qui avaient été mêlés, de près ou de loin, à ses affaires. Il n'y a pas jusqu'à Paderewski lui-même, contre lequel elle voulait porter plainte pour faux témoignages, en même temps, que contre Strakacz.

M. Jaccoud relève toute l'inconcevable faiblesse des accusations contre M. Boven et l'humanité des dépositions des témoins de la défense de Mme Giron, qui voudrait faire croire à la thèse de la séquestration de Paderewski, alors que par ses actes et ses lettres celui-ci avait donné, jusqu'au bout, la preuve de la lucidité parfaite de son esprit et de sa complète liberté d'action.

Mme Giron, outrée, quitte la salle du tribunal

En passant, M. Jaccoud fait remarquer qu'après laquelle M. Vallotton aurait vu connaissance d'un testament Paderewski, dès 1943, est en complète contradiction avec les déclarations formelles de son défunt père, notaire, également à Morges.

C'est aussi sur la question des biens de Paderewski, que l'avocat poussera à bout Mme Giron, en laissant entendre qu'après tout, elle n'était nullement désintéressée en accusant M. Boven comme elle l'a fait. Elle pourrait bien avoir agi en vertu d'autres mobiles que ceux de la sauvegarde de la justice. En effet, il résulte d'une lettre adressée par elle à M. Vallotton qu'elle a cherché à obtenir que celui-ci se dessaisisse en sa faveur de la gestion des biens du maître de Riord-Bosson.

La prévenue ramasse, alors, son bouquet et ses papiers. Elle quitte la salle du tribunal, sans que d'ailleurs, personne ne s'oppose à ce départ précipité.

« Une punition exemplaire »

L'avocat, qui n'avait ménagé, à aucun moment, l'inculpée, n'en réclama pas moins avec la plus grande énergie la punition exemplaire d'une « dangereuse récidiviste » dans les voies de la calomnie et de la diffamation. Ses accusations et propos injurieux (M. Boven a été traité de bandit, de criminel de droit commun et présenté comme un fort triste personnage) méritent un châtiement sévère pour le dommage considérable causé dans son honneur tant au haut magistrat vaudois qu'à l'homme privé.

L'audience de l'après-midi Le réquisitoire

Après une heure trois quarts d'interruption des débats, ceux-ci reprennent à 14 h. 30 par le réquisitoire du substitut du procureur général de Genève, M. Werner. Mme S. Giron, contrainte sans doute par ses avocats, se décide à reparaitre dans la salle du tribunal, mais avec une demi-heure de retard.

M. Werner avait eu la tâche singulièrement facilitée par la plaidoirie précédente, qu'il traita de particulièrement éloquent et qui avait constitué un examen approfondi et très critique de tous les éléments de l'affaire Paderewski.

Le substitut requiert trois mois d'emprisonnement

Mais voici, pour le substitut du procureur général, venu l'heure de requérir contre Mme S. Giron. Il le fait, en tenant quelque compte de son tempérament passionné et, après avoir soutenu fermement que, d'autre part, on ne pouvait relever contre M. Boven aucune négligence dans l'exercice de ses fonctions et encore moins une faute, il demande au tribunal, de déclarer l'inculpée, coupable d'avoir diffamé, injurié et calomnié M. Boven et de la condamner, sans l'application du sursis, puisqu'elle est une récidiviste, à trois mois d'emprisonnement, aux dé-

pens et à la confiscation de son livre « L'affaire Paderewski ».

L'avocat de la partie civile demande qu'on y ajoute le paiement de deux mille francs de dommages-intérêts et celui de tous les frais de la cause.

L'un des deux avocats de l'accusée conteste, à ses propos, le caractère d'injures

C'est sur le point des injures que l'un des avocats cherche à blanchir l'accusée. Dans une affaire « véritablement diabolique et machiavélique », d'après lui, Mme Giron, exécutée par une lutte de dix années, pour faire jaillir la « vérité », a fait figure d'accusatrice mais ses propos, énergiques sans doute, n'ont nullement eu, au sens du droit, l'allure d'injures ou d'allégations injurieuses, que leur prête le Parquet.

Le second avocat de Mme Giron plaide à son tour

Mais le principal avocat de l'inculpée prend maintenant sa défense. On a plus exactement, il prononce un véritable réquisitoire contre le plaignant, le procureur général Boven, qu'il accusera, tout simplement, de s'être mis au service de ceux pour qui « il ne fallait pas que lumière fut faite » et parmi ceux-ci, de son ami, M. Vallotton.

Produisant les pièces du dossier personnel de Mme Giron, dont il constate que l'on n'en a pas fait la moindre lecture au tribunal, l'avocat de l'inculpée estime que l'on pouvait y trouver des faits bien troublants. Ils auraient pu, selon lui, modifier du tout au tout l'aspect général de l'affaire elle-même, si M. Boven n'avait pas gardé ce dossier par devers lui jusqu'après la clôture de l'instruction.

L'avocat de Mme Giron voudrait surtout convaincre le tribunal de police de l'importance des témoignages de l'entourage immédiat de Paderewski, notamment du personnel de la maison que le procureur général Boven avait traité de ragots.

Car enfin, si Mme Giron n'était pas intervenue comme elle l'a fait, Strakacz jouirait de la succession de Paderewski. Elle doit donc être libérée, conclut l'avocat.

Le prononcé du jugement a été remis à la prochaine audience ordinaire du tribunal, soit au lundi 27 juillet.

Ed. BAUTY.

Le Conseil fédéral propose aux Chambres la revision du code pénal suisse

Lundi matin, le Conseil fédéral a mis au point le projet d'arrêté et le message qu'il adresse aux Chambres pour la revision partielle du Code pénal suisse. Le projet prévoit notamment la modification de l'article 173 qui réprime les « atteintes à l'honneur », en particulier par la voie de la presse. Nous reviendrons demain sur cet important problème.

Au procès Vitanu La presse roumaine sur la sellette

WINTERTHOUR, 20. — Lundi, le président Hasler a ouvert l'audience en évoquant la reproduction par la presse suisse d'extraits d'un article du journal roumain « Scanteia » qui donne un exposé absolument déformé des débats. Il demande si un envoyé spécial de la presse roumaine se trouve dans l'assistance et, comme personne ne s'annonce, il enregistre le fait et constate qu'aucun ne s'est annoncé auprès du tribunal.

Il demande ensuite aux trois défenses suisses de l'accusé de prendre position au sujet de l'article en cause. Un avocat déclare en leur nom qu'ils ne disposent malheureusement d'aucun pouvoir sur la presse. Le président ayant fait observer qu'il étudie sa question, l'avocat dit alors que ce compte rendu ne correspond certainement pas à la vérité.

Le tribunal entend ensuite M. Ramnicanu, un industriel roumain qui Vitanu et le parti communiste ont extorqué des sommes considérables.

La Tour de Babel de quatre-vingt-quatre mètres des Nations Unies ne sera pas construite

D'un de nos correspondants de Genève : Le Tour de Babel que, selon un projet de l'architecte français Carlu, on songeait, peut-être sérieusement, à ériger au beau milieu du Palais des Nations, à l'Ariana, afin de pouvoir y loger, à la fois, la grande organisation mondiale de la santé, dont le siège a été fixé à Genève, et les principales conférences des Nations Unies, qui doivent se tenir en Europe, a-t-elle été démolie — avant même que d'être — par le feu du ciel, elle aussi !

Il résulte d'une communication du Conseil d'Etat faite, samedi au Grand Conseil, par M. Casati, président du département des travaux publics, que ses arguments, tant du point de vue esthétique que de celui de la sécurité pour les avions, qui évoluent juste au-dessus de l'Ariana pour atterrir à Coiratin, ont été favorablement accueillis en haut lieu international. Il paraît en avoir été de même des suggestions présentées à l'O.M.S. et à l'O.N.U. et relatives à une autre solution, plus conforme à l'esthétique de nos régions.

D'après M. Casati, tout permet d'espérer qu'on se ralliera à celle-ci dans un très proche avenir. Ed. B.

Un nouveau record du monde en parachute. — BALE, 19

Le parachutiste saint-gallois Willy Eicher, a tenté, sur l'aérodrome de Bâle-Witterswil, de battre le record du monde des sauts en parachute que détenait l'Américain Clemens. Son dilustré mémoire, avec 18 sauts en une journée.

Samedi, Willy Eicher a réussi à battre ce record en faisant 21 sauts. La distance moyenne du point d'atterrissage fixé a été de 79 m. 38.

Radio Médiateur partout

AVIS TARDIFS

CHAPELLE DES TERREUX CE SOIR, 20 HEURES

Les géants étaient sur la terre en ces temps-là par le pasteur Emile Dallièrre d'Evreux (France)

Contemporains 1908

PLAN-JACOT : demain dernier délai d'inscription

Emissions radiophoniques

Mardi SOTTENS et télédiffusion : 7.10, réveille-matin. 7.15, Inform. 7.20, premiers propos et concert matinal. 11 h., de Monte-Ceneri : émission commune. 12.15, musique symphonique populaire. 12.45, signal horaire. 12.46, Inform. 12.55, disques. 13 h., le bonjour du temps. 19.40, 13.10, l'orchestre Georges Melachrino. 13.25, les lauréats du Grand prix du disque 1949. 13.45, airs de Campa et de Rousseau. 16.29, signal horaire. 16.30, thé dansant. 17 h., Quintette pour clarinette et quatre cordes. Mozart. 17.30, pile ou face ! 17.40, Harry Dwyer joue les « Huit préluces pour piano », de Paul Matthay. 18 h., balades helvétiques. 18.30, dans la monde méconnu des bêtes. 18.35, contretemps, contrepoints... 18.55, le micro dans la vie. 19.13, l'heure exacte, le programme de la soirée. 19.15, Inform. 19.25, le miroir du temps. 19.40, atout... cœur ! 19.55, le forum de Radio Lausanne. 20.15, mélodies du Studio de Londres. 20.30, la soirée théâtrale : L'algèbre à deux têtes. 22.30, Inform. 22.35, musique moderne.

Mardi

HEROMUNSTER et télédiffusion : 7 h., Inform. 8.20, émission radiocolore. 11 h., de Monte-Ceneri : émission commune. 12.30, Inform. 13.15, fragments du Zerbier de Sèville, de Rossini. 14 h., musique légère. 16.30, de Sottens : concert. 17.30, un voyage en ballon. 18.50, l'Italie culturelle d'aujourd'hui. 19.30, Inform. 20 h., de Zurich : concert. 22.05, notes de Zurich : Fredy Wang, musicien chilien.

FIDUCIAIRE D'ORGANISATION

Industrielle et commerciale Dr M. HERSCHDORFER NEUCHÂTEL - Tél. (038) 5 32 27 COMPTABILITÉ - ASSAINISSEMENTS PRIX DE REVIENT EXACTS - EXPERTISES

BEAU-RIVAGE

Soirée viennoise avec Alberigo Marini et son ensemble

Advertisement for Braunwald, featuring an image of a chalet and text: 'Braunwald pour vacances idéales. Hôtels : Alpenblick, Alpina, Braunwald, Niederschlacht, Tödblick. PENSION : Kohler. Bureau de renseignements, tél. (058) 7 21 08.'

Advertisement for GRAND HOTEL CHAUMONT, featuring an image of the hotel and text: 'se recommande pour séjours de repos et de vacances'

A NEUCHÂTEL ET DANS LA RÉGION

Décisions du Conseil d'Etat

La chancellerie d'Etat nous communique :

Dans sa séance du 17 juin 1949, le Conseil d'Etat a nommé M. Robert Luginbühl, actuellement agent de la police de sûreté, à Neuchâtel, aux fonctions d'aide-géolier aux prisons de la Chaix-de-Fonds.

Il a admis au rôle officiel du barreau, M. Michel de Reynier, licencié en droit, domicilié à Boudry.

Il a en outre autorisé M. Charles Perrin, domicilié à Neuchâtel, à pratiquer dans le canton en qualité de médecin.

Nominations dans la police cantonale

La chancellerie d'Etat nous communique :

Ensuite de la réorganisation de la police cantonale, le Conseil d'Etat, dans sa séance du 17 juin 1949, nommé pour la période administrative 1949-1953, aux fonctions de commandant de la police cantonale, le cap. Alexis Matthey, à Neuchâtel.

Il a nommé aux fonctions de commandant de la gendarmerie, avec grade de capitaine, le pl. Walter Russbach, à la Chaix-de-Fonds. Le chef de la police de sûreté a été désigné en la personne de M. Francis Weber, à Neuchâtel.

Le chef de la Ire brigade de gendarmerie, à Neuchâtel, avec grade de sergent-major a été nommé en la personne du sgt. Charles Bourquin, actuellement à Môtiers.

Le chef de la 2me brigade de gendarmerie, à la Chaix-de-Fonds, avec grade de sergent-major, sera le sgt. Emile Turin, à la Chaix-de-Fonds.

Le Conseil d'Etat a encore nommé les chefs de détachements de gendarmerie: le sgt. Jules Troyon, à Boudry; le cap. Jules Ruchat, à Cernier; le sgt. Jules Lachat, au Locle; le sgt. Léon Ruedin, à Môtiers.

Le chef de la 2me brigade de gendarmerie, à la Chaix-de-Fonds, avec grade de sergent-major, sera le sgt. Emile Turin, à la Chaix-de-Fonds.

Le Conseil d'Etat a encore nommé les chefs de détachements de gendarmerie: le sgt. Jules Troyon, à Boudry; le cap. Jules Ruchat, à Cernier; le sgt. Jules Lachat, au Locle; le sgt. Léon Ruedin, à Môtiers.

Le chef de la 2me brigade de gendarmerie, à la Chaix-de-Fonds, avec grade de sergent-major, sera le sgt. Emile Turin, à la Chaix-de-Fonds.

Le Conseil d'Etat a encore nommé les chefs de détachements de gendarmerie: le sgt. Jules Troyon, à Boudry; le cap. Jules Ruchat, à Cernier; le sgt. Jules Lachat, au Locle; le sgt. Léon Ruedin, à Môtiers.

LA VILLE

AU JOUR LE JOUR

Un menteur

Quand « l'ingénu » dans l'un de ses spirituels billets — celui de jeudi dernier — nous disait, en termes engoulandés et choisis, que le baromètre est un menteur, il n'était certes pas seul de son avis.

Nous n'en voulons pour preuve que cette petite histoire authentique qui vient de se passer dans un de nos villages.

Un citoyen, qui passait dans la rue, alors qu'au début de ce mois le baromètre annonçait « Beau temps » — un même temps qu'il pleuvait — voit tomber à ses pieds un objet qui avait risqué de l'assommer; et il entend une grosse voix qui crie, en colère, d'un premier étage: « Espèce de menteur, va voir un peu le temps qu'il fait dehors! »

C'était un baromètre... que le soleil aurait séché sur la route, si des gamins ne l'avaient pas pris pour le vendre... au « pattier ».

Pour eux le baromètre, malgré la pluie, ne s'était pas trompé... c'était bien le « beau temps! »

NEMO

Un début d'incendie

à la fabrique Suchard

Hier, à 14 h. 37, le poste de premiers secours a été alerté et s'est rendu en toute hâte à Serrières. De la fumée sortait de la fabrique No 4, située à la rue Erard-Borel.

Pour une cause accidentelle, le poussière de cacao s'était enflammée à l'élevateur, où s'était déjà déclaré, il y a quelques mois un très gros incendie.

Cette fois-ci, heureusement, les dégâts ont été insignifiants. Le personnel de la fabrique avait éteint déjà une bonne partie des matières en feu quand les pompiers arrivèrent. Ceux-ci utilisèrent pendant quelques instants encore la pompe à main. Et tout danger fut écarté.

Cette fois-ci, heureusement, les dégâts ont été insignifiants. Le personnel de la fabrique avait éteint déjà une bonne partie des matières en feu quand les pompiers arrivèrent. Ceux-ci utilisèrent pendant quelques instants encore la pompe à main. Et tout danger fut écarté.

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel. — 20 juin. Température: Moyenne: 17,5; min.: 11,4; max.: 23,0. Baromètre: Moyenne: 721,4. Vent dominant: Direction: est-nord-est. Force: modéré à fort. Etat du ciel: clair à légèrement nuageux.

Hauteur du baromètre réduite à zéro (Moyenne pour Neuchâtel 719,5)

mm	15	16	17	18	19	20
735						
730						
725						
720						
715						
710						
705						
700						

Niveau du lac du 18 juin à 7 h.: 429,82
Niveau du lac du 19 juin à 7 h.: 429,81

Prévisions du temps: Le temps reste beau et chaud pendant la Journée. Passagèrement, ciel peu ou modérément nuageux dans l'est du pays. Euse faible à modérée.

Naissances

Monsieur et Madame Roger CHALLANDES ont la grande joie d'annoncer la naissance de leur petite

Jocelyne - Nancy
Maternité Landeveyeux Pontalmeillon, le 20 juin 1949.

Rédacteur responsable: R. Braichet
Imprimerie Centrale S. A., Neuchâtel

Pour la construction de la nouvelle route de Saint-Blaise et la première étape du centre scolaire

Le Conseil général de Neuchâtel accepte de céder à l'Etat la colline du Crêt

qui sera « arasée » dans le courant de cet été

La discussion en premier débat sur la gestion et les comptes de 1948

Le Conseil général a tenu hier soir, sous la présidence de M. Jacques Waure, une longue séance. C'est la question de l'arasement de la colline du Crêt qui a retenu le plus longtemps l'attention de l'assemblée. La proposition de l'accepter a été adoptée. Ainsi, dès le mois de juillet vraisemblablement, les travaux pour l'arasement, aux frais de l'Etat, pourront commencer, première étape à la fois pour la construction du gymnase cantonal et de la nouvelle route de Saint-Blaise.

Les questions suivantes sont déposées sur le bureau:

De M. G. Mermod (trav.): Où en est le statut de la caisse de maladie?

M. Martin (rad.) demande au Conseil communal d'examiner s'il ne serait pas indiqué de prévoir dans les différents quartiers de la ville des panneaux d'affichage spéciaux pour les communications officielles (notamment les inspections d'armes).

Nomination

M. Henri Verdon est nommé membre de la commission scolaire en remplacement de M. Léopold Perrenoud, démissionnaire.

Vente de parcelles de terrains

Par 33 voix, un arrêté autorisant le Conseil communal à vendre à M. K. Studer une parcelle de terrain de 650 mètres carrés au Bois du Foux, au nord du chemin de Chantemerle, est adopté.

Par 31 voix, le Conseil communal reçoit aussi les pouvoirs nécessaires pour vendre à M. Daniel Clerc une parcelle de terrain de 1200 mètres carrés à Monruz-Dessus.

M. Urech (trav.) demande que le Conseil communal entreprenne sans tarder une étude en vue de déplacer le stand du Mail en raison de l'extension prise par ce quartier. Le groupe travailliste se propose d'ailleurs de déposer ultérieurement une motion dans ce sens.

L'orateur suggère aussi une participation financière éventuelle des acquéreurs de terrains dans cette région, la suppression de la ligne de tir dominant une plus-value certaine aux terrains et aux immeubles.

M. Paul Rognon, président du Conseil communal, rappelle que si une étude du déplacement de la ligne de tir a été entreprise à l'époque, cette étude a dû être abandonnée par la suite en raison du surcroît de travail du service des travaux publics.

Au reste, le déplacement du stand du Mail coûtera vraisemblablement un million de francs. Néanmoins, l'étude sera poursuivie, quand bien même le Conseil communal, pour des raisons financières, se trouve dans l'impossibilité d'entreprendre ce travail dans un avenir rapproché.

Par 31 voix, le Conseil général vote ensuite un rapport concernant l'échange de trois parcelles de terrain à la Grand-Vy.

M. Ed. Bourquin (rad.) intervient au sujet du rapport concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain à la place Purry. Il voudrait savoir si les travaux prévus pour la réfection de cette place seront ou non entrepris prochainement.

Il s'étonne du retard que l'on semble vouloir apporter à la réalisation de cette réfection. Il voudrait aussi savoir si c'est la commune ou la Compagnie des tramways qui modifie les plans précédemment établis.

M. Robert Gerber, conseiller communal, déclare que la première étape de la réfection de la place Purry doit être l'éclaircissement de la chaussée et du trottoir à l'angle sud-ouest de la Banque cantonale. Le Conseil communal doit se prononcer tout prochainement sur l'ensemble du problème, à savoir si les travaux se feront d'un coup ou si, au contraire, on procédera par étapes. Cette seconde solution aurait comme seul avantage d'économiser quelques centaines de francs. Quant au Conseil communal, il pense qu'il vaut mieux entreprendre la réfection complète de la place cette année encore. Cependant, il est prévu que pour dégorgier la circulation les trolleybus 8 et 4 s'arrêteront à la place de la Poste qui deviendrait ainsi le point terminus de ces lignes.

Après ces explications, l'arrêté autorisant le Conseil communal à acquérir gratuitement de la Banque cantonale une parcelle de 19 mètres carrés à la place Purry est accepté par 32 voix.

L'arasement de la colline du Crêt

Nous avons publié déjà les grandes lignes du rapport du Conseil communal.

M. Quartier (soc.) déclare que son groupe est en principe d'accord avec le projet du Conseil communal.

L'arasement de la colline du Crêt soulève cependant un problème concernant le centre scolaire.

A ce propos, et en ce qui concerne les écoles de la ville, l'orateur souligne que la question des locaux peut être résolue d'une façon moins coûteuse et moins grandiose que celle prévue par les autorités. L'équipement scolaire est suffisant pour les élèves de la ville.

C'est l'apport des élèves des communes suburbaines qui surcharge nos écoles. Le groupe socialiste fait dès maintenant des réserves quant au développement futur du centre scolaire. Et M. Quartier d'ajouter que l'on se doit de soutenir aussi tous ceux qui contribuent au rayonnement de la ville.

M. Knapp (trav.) ne verrait pas sans une certaine appréhension le centre scolaire se développer au Crêt. L'université souffrirait du voisinage bruyant d'écoles secondaires par exemple. Il

s'opposera en conséquence à une extension ultérieure du centre scolaire.

M. Martin (rad.) apporte l'appui de son groupe à ce projet. Cependant, il craint qu'en acceptant l'arrêté, on sanctionne sans autre le tracé de la nouvelle route de Saint-Blaise. Si c'était le cas, le groupe radical ne pourrait pas donner son accord sans avoir reçu des renseignements du Conseil communal.

M. Martenet (lib.) craint de voir s'implanter au Crêt un centre scolaire dans un quartier qui, selon lui, n'est pas fait pour abriter de nouveaux bâtiments. Il regrette aussi que l'on construise une école au bord d'une route à grand trafic. Il propose au Conseil général de ne pas entrer en matière.

M. Galland (soc.) fait remarquer que l'arasement de la colline du Crêt va faire disparaître un terrain de gymnastique. Il demande que la Société de gymnastique qui l'utilisait jusqu'à présent puisse en recevoir un autre.

M. Gabus (rad.) fait aussi des réserves en ce qui concerne une extension exagérée du centre scolaire. Il faut éviter, dit-il, de faire une « usine scolaire ».

M. Bourquin (rad.) demande que le titre du rapport soit modifié et que l'on supprime le mot « arasement », demandant qu'à d'ailleurs été formulée par M. Quartier également.

L'orateur ne pense pas que le bruit puisse gêner les étudiants de l'université. Il n'y a pas non plus danger en ce qui concerne la circulation. Le centre scolaire disposé d'un vaste emplacement au sud. Dès lors, les élèves n'iront pas vers la route cantonale.

Quant à rechercher d'autres terrains, M. Bourquin rappelle que l'emplacement du Crêt est le seul qui convienne. Le projet du Conseil communal, dit-il en conclusion, doit être adopté.

M. Besson (lib.) croit qu'il est nécessaire de maintenir le terme « arasement ». Il ajoute qu'il y a un demi-siècle on voulait décentraliser l'enseignement primaire. Aujourd'hui il y a encore de bonnes raisons de ne pas en venir à une concentration. Le problème doit d'ailleurs être revu dans son ensemble.

M. Röthlisberger (lib.) regrette que l'on fixe l'implantation du Gymnase sans savoir ce que la commune veut faire par la suite.

M. Grandjean (rad.) est surpris que l'on reprenne un problème qui paraissait pourtant réglé depuis longtemps. Quant aux Sociétés de gymnastique, elles devront encore patienter avant de disposer d'un équipement sportif complet.

M. J. Béguin (lib.) rappelle que ce sont des professeurs qui ont demandé à l'époque une concentration des bâtiments scolaires. On peut pleurer sur tout un passé romantique, mais le Crêt ne disparaîtra. Toutefois, il ne faut pas exagérer en ce qui concerne le nombre des bâtiments. Toutes les mesures d'ailleurs ont été prises pour sauvegarder l'avenir de nos écoles.

Le point de vue du Conseil communal

M. Robert Gerber, conseiller communal, remarque qu'en novembre 1947, le Conseil général a décidé le principe de l'arasement. On peut enlever ce terme du rapport, mais si l'exécutif ne l'avait pas mis, on l'aurait sûrement accordé d'avoir voulu exécuter cette opération qui économise un demi-million à la ville. Au reste toutes les garanties ont été prises pour défendre les intérêts de la cité. La première étape ne comprendra d'ailleurs que la construction du Gymnase et de l'Ecole normale et, par la suite, l'annexe de l'Ecole de commerce. Il n'est pas question pour le moment de déplacer le Collège latin.

Pour ce qui est de la route cantonale de Saint-Blaise, M. Gerber relève que le changement de tracé a permis de sauvegarder les intérêts de la ville qui économise de ce fait plus de 600.000 fr. L'Etat s'engage à remettre en état et à entretenir l'ancienne route. Tous les travaux à partir des halles de gymnastique seront à la charge du canton. Les rochers des Saars seront respectés.

Deux terrains nouveaux seront à la disposition des gymnastes: à la Chaumière et aux Charmettes.

Il n'est pas non plus question de construire un nouveau bâtiment pour l'Ecole primaire au Crêt.

Enfin, M. Gerber, après avoir rappelé que la ville a un programme tout à fait précis, demande au Conseil général d'approuver ce rapport.

M. Humbert-Droz, conseiller communal, rend attentif l'assemblée qu'il serait dangereux pour Neuchâtel de renoncer à ce rôle de ville d'étude que joue notre cité depuis longtemps.

M. Quartier (soc.) pense que l'on peut trouver un moyen terme qui arrangerait l'une ou l'autre opinions. Cependant nos autorités scolaires devraient aussi se préoccuper de la situation financière de la ville.

M. Martenet (lib.) regrette que l'on n'ait pas précisé, lors du concours, qu'il s'agissait d'un projet dont toutes les étapes ne seraient peut être pas réalisées.

M. Gerber, conseiller communal, annonce que les travaux commenceront en juillet.

Par 31 voix contre 1, l'arrêté est pris en considération.

Par 14 voix contre 9, la proposition de M. Quartier de modifier le titre de l'arrêté est rejetée.

M. Martenet (lib.) demande alors si la ville a pris toutes les garanties avec l'Etat notamment en ce qui concerne les futurs bâtiments.

L'arrêté suivant est ensuite voté par 30 voix:

La colline du Crêt est mise à la disposition de l'Etat pour qu'il puisse en prélever les matériaux nécessaires à la construction de la nouvelle route Neuchâtel-Saint-Blaise. L'arasement complet sera arrêté au niveau: 1. du nouveau carrefour, côté nord; 2. du terrain du jardin actuel, côté sud.

En contre-partie, la commune de Neuchâtel cède à l'Etat le terrain nécessaire à la construction du Gymnase et de l'Ecole normale cantonale.

Réfection et réorganisation de la Salle des conférences

Nous avons publié hier les grandes lignes du rapport du Conseil communal.

M. Oswald (soc.) approuve le projet, mais voudrait savoir pourquoi l'Eglise veut se défaire de ses actions.

M. Urech (trav.) intervient en faveur du projet et fait un bref historique de cette salle. Ce bâtiment, souligne-t-il, fait partie de l'équipement culturel de la ville. Il recommande vivement l'acceptation de l'arrêté et déclare que le Collège des anciens est très sensible au reste du Conseil communal.

M. Messelier (rad.) approuve ce projet, mais il voudrait savoir quelles réfections sont envisagées.

M. Martin (rad.) estime que la solution proposée est très avantageuse pour la ville. Voici les principales réparations envisagées: réfection des murs et des plafonds, modification de la galerie, nouvel éclairage indirect, réfection de la salle moyenne et de la petite salle.

M. Knapp (trav.) regrette que le Conseil communal n'ait pas joint en annexe au rapport le texte de la convention qui doit être conclue entre la Société de la Salle des conférences et le Conseil communal d'une part, la ville et l'A.D.E.N. d'autre part. Il propose un amendement qui fait allusion aux conventions.

M. Paul Rognon, directeur des finances, souligne qu'il appartient à la Société de la Salle des conférences de faire les travaux qui s'éleveront à 117.000 fr. pour la grande salle seulement. L'Eglise s'est libérée de ses actions, car elle a de très gros frais (temple des Valangines, chapelle de la Maladière). Le Conseil communal a pensé qu'il n'était pas nécessaire d'inclure dans l'arrêté un paragraphe concernant la conclusion de conventions.

M. Knapp (trav.), après les explications de M. Rognon, renonce à son amendement.

Puis, par 32 voix, l'arrêté sur la participation de la ville à la Salle des conférences est adopté.

La gestion et les comptes de 1948

Discussion en premier débat.

M. S. Humbert (rad.) sait gré au Conseil communal d'avoir présenté un rapport en deux parties (comptes et rapport). Certain le résultat n'est pas défavorable, mais la situation reste sérieuse. C'est avec satisfaction qu'il constate un amortissement accéléré des crédits extraordinaires. Si le rendement des impôts a été de plus de 500.000 fr., il est clair cependant qu'on est arrivé au plafond. Une ombre au tableau réside toujours dans les comptes à amortir.

Au sujet de l'hôpital de la ville dont le déficit est de plus de 200.000 fr., M. Humbert demande si le Conseil communal envisage bientôt une amélioration de la situation.

Qu'en est-il également de l'hôpital des enfants au sujet duquel le médecin responsable jette un cri d'alarme. Il voudrait aussi savoir à quoi en est la réorganisation des orphelinats. L'orateur souhaite en fin de compte une commission financière s'inspire des recommandations qui ont été faites lors de l'établissement du budget.

M. Martin (rad.) demande que l'on ne se montre pas trop sévère avec les citoyens qui ont des difficultés à payer leurs impôts. Il s'inquiète aussi du déficit enregistré par la vente du gaz à Colombier.

M. D. Liniger (soc.) constate que le Conseil communal a fait fi des recommandations diverses des commissions financières. Il regrette qu'une fiduciaire indépendante de la commune n'ait pas vu les comptes de 1948.

M. Mermod (trav.) précise que dans l'idée de certains membres de la commission financière, l'intervention d'une fiduciaire avait pour but de faire un rapport sur la situation générale de la ville, et non de contrôler seulement les espèces.

M. Martenet (lib.) attire l'attention

de l'assemblée sur le sérieux de la situation financière qui exige que l'on n'utilise les deniers publics qu'avec beaucoup de prudence. Il espère qu'une surveillance étroite est exercée sur les prêts hypothécaires en second rang.

Notre grand orateur, M. Paul Rognon, déclare que le Conseil communal se propose à l'avenir de présenter un compte d'exploitation et un compte de la fluctuation de la fortune.

Concernant le contrôle par un fiduciaire, l'orateur rappelle que la loi sur les communes prévoit que celles-ci sont tenues de faire vérifier leurs comptes une fois tous les quatre ans. L'année dernière une fiduciaire a fait un contrôle. Si l'on voulait l'étendre, il en coûterait des sommes importantes. D'ailleurs, la ville possède un contrôleur financier.

M. Rognon donne ensuite des assurances à M. Martenet concernant la surveillance des prêts hypothécaires en second rang.

Les impôts arriérés accusent une augmentation précisée parce que le produit total des impôts a augmenté. Les percepteurs communaux font preuve de bienveillance et de compréhension.

M. Jean Liniger, directeur des services sociaux, précise, en réponse à une question de M. Humbert, que la question de l'hôpital Jeanjaquet sera soumise cette année encore au Conseil général. Il s'agira de savoir si l'on veut construire une division d'enfants à l'est de la Maternité ou dans le cadre de l'hôpital des Cadolles.

Concernant l'orphelinat, la question sera également tranchée dans un proche avenir. L'hôpital des Cadolles est évidemment une branche gourmande, mais la question est cependant sur le point d'être résolue partiellement.

M. Paul Dupuis, directeur des services industriels, déclare que la question de la vente du gaz à Colombier a été remise à un éminent juriste.

Les arrêtés concernant la gestion et les comptes sont pris en considération et renvoyés à la commission financière.

Rappelons que les comptes présentent 19.775.574 fr. 41 aux dépenses et 19.763.389 fr. 36 aux recettes; excédent de dépenses: 14.185 fr. 05. Les amortissements s'élevaient à 705.109 fr. 30.

Questions

M. C. Junier (rad.) demande des renseignements au sujet du contrôle des prix qui existe encore dans l'administration communale.

M. Humbert-Droz, directeur de police, constate qu'il n'est pas possible de supprimer complètement le contrôle des prix et tout particulièrement dans le secteur des loyers. Mais des allègements sont en vue, dans le domaine de la boulangerie notamment. L'orateur déclare ensuite qu'aucune augmentation de loyers ne peut être appliquée sans accord préalable du contrôle des prix.

M. B. Grandjean (rad.) demande si l'installation de la petite fontaine commencée au port pourrait être terminée et à quoi en sont les travaux d'aménagement des emplacements de gymnastique du jardin de la Chaumière et de la Coude.

M. Robert Gerber, directeur des travaux publics, répond que les travaux à la Chaumière sont bientôt achevés. A la Coude, les travaux sont aussi avancés. En ce qui concerne la fontaine du port, un bassin sera bientôt posé.

M. Martin (rad.) réclame un meilleur affichage pour les inspections d'armes.

M. Humbert-Droz, directeur de police, fait remarquer que l'affichage a été retardé, sur ordre de la chancellerie d'Etat, pour ne pas couvrir les affiches électorales. L'affichage pour les inspections d'armes a d'ailleurs été fait suffisamment tôt.

M. Mermod (trav.) renonce à développer sa question, mais M. Paul Rognon répond tout de même à préciser que la Société des fonctionnaires va présenter un rapport sur le statut de la caisse de maladie.

Il est 23 heures quand M. J. Wavre lève la séance.

J.-P. P.

VAL-DE-RUZ

Routes transformées

(sp) C'est avec un vif intérêt que la population de notre vallois voit les efforts de l'Etat et des communes pour améliorer notre réseau routier.

C'est ainsi que depuis quelques jours une importante équipe d'ouvriers spécialisés travaille à la réfection de chemin intercommunal qui relie Saint-Martin à Savagnier; il est question d'en faire une route d'Etat et, en revanche, la route cantonale qui va de Savagnier à Dombresson deviendrait route intercommunale. Pour éviter montées et descentes, il sera plus facile de passer par le Moulin Debrat.

C'est la raison pour laquelle on élargit actuellement de 4 à 5 mètres la route du Petit-Savagnier à Saint-Martin et qu'on installe une canalisation sur les tronçons où cela est nécessaire, tout en la relançant pour éviter les « gronfles » de neige qui s'accumulent en hiver.

On se sert pour cela de tous les déblais qui ont sort maintenan de la route en réfection pour le trolleybus, de Chézard à Dombresson.

Cette transformation est d'autant plus indiquée que la Compagnie des transports du Val-de-Ruz a établi depuis un certain temps un service régulier d'autobus sur cette route, surtout pour les ouvriers en grand nombre.

C'est la raison pour laquelle on élargit actuellement de 4 à 5 mètres la route du Petit-Savagnier à Saint-Martin et qu'on installe une canalisation sur les tronçons où cela est nécessaire, tout en la relançant pour éviter les « gronfles » de neige qui s'accumulent en hiver.

On se sert pour cela de tous les déblais qui ont sort maintenan de la route en réfection pour le trolleybus, de Chézard à Dombresson.

AUX MONTAGNES

LES VERRIÈRES

Précision

La commission scolaire des Verrières nous prie de rectifier un passage de l'article de notre correspondant concernant la fête de la jeunesse. La participation au culte du dimanche matin au temple n'est pas prévue pour les enfants protestants seulement, mais l'ensemble de la population y est convié.

EN PAYS FRIBOURGEOIS

L'anniversaire de la bataille de Morat

Le 473me anniversaire de la bataille de Morat a été célébré dimanche matin à Fribourg, en la cathédrale de Saint-Nicolas richement pavoisée aux couleurs des cantons confédérés.

Un culte solennel a été célébré en présence des autorités cantonales et communales et d'une délégation de la commune de Morat. Le prédicateur a exalté l'esprit de sacrifice de nos aïeux et particulièrement du contingent fribourgeois à la bataille de Morat, fait qui amorce l'entrée ultérieure dans la Confédération des autres cantons romands.

L'affaire Corboz-Gaudard

La commission parlementaire d'enquête désignée par le Grand Conseil pour examiner la demande de levée d'immunité parlementaire contre le conseiller d'Etat Corboz et le juge cantonal Gaudard, a siégé hier pour la première fois à la chancellerie cantonale.

Elle a décidé que toutes ses séances auraient lieu à huis clos.

VAL-DE-TRAVERS

Séjour d'enfants français